Niveau(x) d'enseignement : 4 Numéro EDUQ : 9270232
Centre d'intérêt : 815

Musique : 1er cycle du secondaire / Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques, Direction du développement de l'évaluation -- [Québec] : La Direction générale, 1990, c1991 -- 61 p. : ill. ; 28 cm + questionnaire ([27] f.). -- (Rapport global / Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques du Québec)

Titre de la couv. : Evaluation des programmes d'études Code 9192-410, 16-7543-06

ISBN 2-550-15775-3

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province). Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques. Direction du développement de l'évaluation

Descripteur(s) : Musique * Evaluation de programmes * Elaboration de programmes * Programme d'études * Méthode d'évaluation * Evaluation de l'apprentissage * Rendement scolaire * Questionnaire * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Le rapport global fait état des données recueillies lors de l'évaluation du programme de musique du premier cycle du secondaire ainsi que de celles obtenues lors de l'évaluation de la phase d'élaboration du programme et de son instauration. Le premier chapitre fournit des renseignements sur l'objectif de l'évaluation du programme, le modèle et la démarche d'évaluation, la construction de l'échantillon et la participation aux opérations de mai et de juin 1989. Le deuxième chapitre donne des renseignements sur les phases de l'élaboration du programme de musique. Les troisième et quatrième chapitres présentent les principales données recueillies à l'aide des questionnaires sur la satisfaction auprès de trois groupes d'agents d'éducation. Le cinquième chapitre analyse les résultats obtenus à l'échelle provinciale par les élèves du premier cycle du secondaire à l'épreuve de musique, dont la seule fin est l'évaluation du programme d'études. Enfin, la conclusion met en relief les éléments importants qui se dégagent de l'évaluation du programme. Le questionnaire utilisé avec les résultats obtenus à l'épreuve accompagne le rapport.

Type de document :

CADRE
CENTRE DE DOCUMENTATION
1940, BOUL. HENRI-BOURASSA EST
MONTRÉAL H2B 1S2

9270232-A

ÉVALUATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

RAPPORT GLOBAL

Musique

1er cycle du secondaire

Mai 1990

Québec

Musique

1er cycle du secondaire

RAPPORT GLOBAL

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉVALUATION
ET DES RESSOURCES DIDACTIQUES

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉVALUATION

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1991 — 9192-410

ISBN 2-550-15775-3

Dépôt légal — troisième trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec

TABLE DES MATIÈRES

page

INTRODUCTION 1

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE SYSTÈME D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES 2

1.1 Objectif de l'évaluation du programme de musique au 1er cycle du secondaire 2

1.2 Modèle et démarche d'évaluation 2

1.3 Échantillon 3

2. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DE LA PHASE D'ÉLABORATION ET DE LA PHASE D'INSTAURATION DU PROGRAMME D'ÉTUDES 4

2.1 Résultats de la phase d'élaboration du programme 4

2.2 Résultats de la phase d'instauration du programme 5

3. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DU PROGRAMME PAR DES AGENTES ET DES AGENTS D'ÉDUCATION 7

3.1 Renseignements généraux 7

3.1.1 Profil des agentes et des agents d'éducation consultés 7

3.1.1.1 Formation 7

3.1.1.2 Expérience 7

3.1.1.3 Statut des professeures et des professeurs de musique 8

3.1.2 Tâche des agentes et des agents d'éducation 8

page

3.2 Préparation des agentes et des agents d'éducation en vue de l'instauration et de la mise en œuvre du programme 10
3.2.1 Préparation des responsables du dossier 10
3.2.2 Préparation du personnel enseignant 11
3.2.2.1 Accessibilité à la documentation de base 11
3.2.2.2 Formation pour la mise en œuvre du programme 11

3.3 Contexte de mise en œuvre 13
3.3.1 Ressources humaines 13
3.3.2 Régime pédagogique 13
3.3.3 Activités parascolaires 14
3.3.4 Effectif scolaire 14
3.3.5 Ressources matérielles 14
3.3.6 Temps accordé au soutien pédagogique 15
3.3.7 Formes de soutien pédagogique 16

3.4 Éléments liés au programme 17
3.4.1 Orientations 17
3.4.2 Contenu 18
3.4.2.1 Contenu et objectifs terminaux 18
3.4.2.2 Contenu et habiletés 20
3.4.2.3 Adaptation du contenu à l'effectif scolaire 23
3.4.2.4 Contenu et temps d'enseignement 24
3.4.3 Guide pédagogique 25
3.4.4 Matériel didactique 26
3.4.4.1 Matériel didactique de base 26
3.4.4.2 Matériel didactique complémentaire 26
3.4.5 Planification de l'enseignement 27
3.4.5.1 Soutien à la planification assuré par les responsables du dossier 27
3.4.5.2 Planification de l'enseignement par le personnel enseignant 27
3.4.6 Pratique pédagogique 28
3.4.7 Évaluation des apprentissages 30
3.4.7.1 Évaluation formative 30
3.4.7.2 Évaluation sommative 33
3.4.7.3 Notation 36

page

3.5 Appréciation globale du programme par les agentes et les agents d'éducation 37
3.5.1 Enseignantes et enseignants 37
3.5.1.1 Degré de satisfaction à l'égard de la mise en œuvre du programme 37
3.5.1.2 Perfectionnement 38
3.5.2 Responsables du dossier "Musique" 39
3.5.2.1 Intérêt à l'égard du programme 39
3.5.2.2 Forces et faiblesses du programme 41

3.6 Opinions des directrices et des directeurs d'école 42
3.6.1 Contexte artistique de l'école 42
3.6.2 Sensibilisation et collaboration des directrices et des directeurs 42
3.6.3 Supervision pédagogique 42

3.7 Synthèse des commentaires écrits 43

4. RÉSULTATS DES ÉLÈVES À L'ÉPREUVE DE SYNTHÈSE, SUIVIS DE LEURS COMMENTAIRES 45

4.1 Remarques sur l'épreuve 45

4.2 Résultats des élèves 46
4.2.1 Partie écrite 46
4.2.2 Partie pratique 48
4.2.2.1 Exécution 48
4.2.2.2 Création 50

4.3 Conclusion sur les résultats des élèves 50

4.4 Synthèse des commentaires écrits des élèves 51

page

5. CONCLUSION 54

5.1 Éléments positifs 54

5.2 Éléments négatifs 55

5.3 Recommandations 58

REMERCIEMENTS 60

ANNEXE Modèle général d'évaluation des programmes d'études

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	Échantillon des personnes consultées
TABLEAU 2	Degré de satisfaction par rapport à la formation reçue pour la mise en oeuvre du programme
TABLEAU 3	Fréquence des différentes activités de la tâche des responsables du dossier
TABLEAU 4	Degré d'incidence des orientations du programme sur différents aspects de la vie scolaire
TABLEAU 5	Degré de satisfaction des agentes et des agents d'éducation au regard des habiletés types du programme
TABLEAU 6	Raisons de désaccord au regard des habiletés types du programme
TABLEAU 7	Temps consacré par le personnel enseignant au développement des habiletés types
TABLEAU 8	Temps souhaité et temps réel requis par les responsables du dossier pour l'animation d'activités reliées aux habiletés types
TABLEAU 9	Temps accordé par le personnel enseignant à chacun des modules du programme
TABLEAU 10	Fréquence des situations d'apprentissage dans la pratique d'enseignement
TABLEAU 11	Pourcentage du personnel enseignant qui utilise des instruments désignés selon une tâche donnée pour chacune des habiletés types
TABLEAU 12	Degré de soutien des responsables du dossier dans la tâche évaluative du personnel enseignant

TABLEAU 13 Comparaison du pourcentage des agentes et des agents d'éducation relativement aux modules du programme inclus dans l'épreuve de synthèse

TABLEAU 14 Degré d'accord des responsables du dossier avec certaines considérations illustrant des forces ou des faiblesses du programme

TABLEAU 15 Importance accordée à chacune des dimensions et à leurs objectifs

TABLEAU 16 Liste des critères utilisés pour l'exécution

TABLEAU 17 Valeur des cotes pour l'exécution

TABLEAU 18 Résultats de l'observation du jury pour l'exécution

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 — Résultats de l'évaluation lors de l'élaboration du programme

GRAPHIQUE 2 — Tâche d'enseignement en musique au 1er cycle du secondaire

GRAPHIQUE 3 — Principale fonction des responsables du dossier

GRAPHIQUE 4 — Proportion de la tâche des responsables du dossier consacrée au dossier de la musique

GRAPHIQUE 5 — Temps de préparation pour la mise en oeuvre du programme

GRAPHIQUE 6 — Mode d'organisation des cours de musique au 1er cycle du secondaire

GRAPHIQUE 7 — Pourcentage d'enseignantes et d'enseignants qui utilisent différents instruments dans leur enseignement

GRAPHIQUE 8 — Pourcentage du temps accordé au soutien pédagogique

GRAPHIQUE 9 — Pourcentage du personnel enseignant et des responsables du dossier qui jugent suffisante l'incidence des objectifs et du contenu des modules sur la tâche d'enseignement

GRAPHIQUE 10 — Pourcentage du personnel enseignant qui juge le contenu du programme adapté aux élèves de 1re et de 2e secondaire

GRAPHIQUE 11 — Pourcentage des responsables du dossier qui jugent le contenu du programme adapté aux élèves de 1re et de 2e secondaire

GRAPHIQUE 12 — Degré de réussite dans la planification d'activités pour les élèves doués ou talentueux et pour les élèves en difficulté

GRAPHIQUE 13 — Degré d'importance des modifications apportées dans la façon d'enseigner le nouveau programme

GRAPHIQUE 14 Pourcentage du personnel enseignant qui utilise des procédés donnés pour l'évaluation formative des habiletés types

GRAPHIQUE 15 Pourcentage du personnel enseignant qui inclut les modules désignés dans l'épreuve de synthèse

GRAPHIQUE 16 Pourcentage du personnel enseignant qui tient compte des éléments désignés pour la notation de l'élève

GRAPHIQUE 17 Raisons de la satisfaction à l'égard de la mise en oeuvre du programme

GRAPHIQUE 18 Raisons de l'insatisfaction à l'égard de la mise en oeuvre du programme

GRAPHIQUE 19 Pourcentage du personnel enseignant qui souhaite du perfectionnement selon chacun des modules du programme

GRAPHIQUE 20 Degré d'intérêt des agentes et des agents d'éducation selon l'avis des responsables du dossier

GRAPHIQUE 21 Pourcentage d'élèves par ordre de résultats

GRAPHIQUE 22 Résultats des élèves par catégorie

GRAPHIQUE 23 Résultats des élèves par dimension

GRAPHIQUE 24 Résultats des élèves par composante

AVERTISSEMENT

Lorsqu'il est question de l'évaluation d'un programme d'études, les résultats obtenus au moyen des instruments de sondage, tels des questionnaires, des entrevues ou des épreuves pour les élèves, sont traités globalement et visent uniquement à mesurer la qualité du programme d'études concerné. Par conséquent, les résultats obtenus ne doivent pas être interprétés comme représentant la performance scolaire des élèves.

INTRODUCTION

Dans le cadre de l'évaluation du programme de musique au 1er cycle du secondaire, le ministère de l'Éducation a soumis, en mai 1989, des enseignantes et des enseignants, des conseillères et des conseillers pédagogiques, de même que des directrices et des directeurs d'école à une série d'instruments de mesure. De plus, un sondage a été effectué en juin 1989 auprès d'un échantillon d'élèves pour vérifier la réalisation des apprentissages fixés par le programme d'études. Le rapport global fait donc état des données recueillies au cours de ces opérations, ainsi que de celles qui ont été obtenues lors de l'évaluation de la phase d'élaboration du programme d'études et de son instauration.

Le premier chapitre fournit des renseignements sur l'objectif de l'évaluation du programme, le modèle et la démarche d'évaluation, la construction de l'échantillon et la participation aux opérations de mai et de juin 1989. Le deuxième chapitre donne des renseignements sur les phases de l'élaboration du programme de musique. Les troisième et quatrième chapitres présentent les principales données recueillies à l'aide des questionnaires sur la satisfaction, auprès de trois groupes d'agentes et d'agents d'éducation. Le cinquième chapitre analyse les résultats obtenus à l'échelle provinciale par les élèves du 1er cycle du secondaire à l'épreuve de musique, dont la seule fin est l'évaluation du programme d'études. Enfin, la conclusion met en relief les éléments importants qui se dégagent de l'évaluation du programme de musique au 1er cycle du secondaire.

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LE SYSTÈME D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES[1]

1.1 OBJECTIF DE L'ÉVALUATION DU PROGRAMME DE MUSIQUE AU 1er CYCLE DU SECONDAIRE

En évaluant le programme de musique au 1er cycle du primaire, le Ministère visait à recueillir des données sur la qualité du programme d'études et de son instauration, sur la réussite des enseignantes et des enseignants dans la mise en œuvre du programme, sur les conditions et les pratiques pédagogiques, sur la réalisation des apprentissages des élèves et sur le degré de satisfaction des agentes et des agents d'éducation en vue de présenter aux décideurs les principales conclusions et de leur fournir, s'il y a lieu, des recommandations sur le suivi à apporter à l'évaluation du programme.

1.2 MODÈLE ET DÉMARCHE D'ÉVALUATION

Le modèle d'évaluation utilisé, qui est le modèle général du système d'évaluation des programmes d'études, comprend trois composantes distinctes reliées aux phases du processus de développement d'un programme d'études :

- **les antécédents**, qui correspondent à la phase d'élaboration du programme;
- **les transactions**, qui correspondent aux phases de mise en œuvre du programme;
- **les résultats**, qui correspondent à la phase des effets de l'instauration et de la mise en œuvre du programme (rendement des élèves et degré de satisfaction des personnes concernées).

Selon la phase à laquelle se situe l'évaluation, le Ministère utilise une série d'instruments de mesure. Les données recueillies à l'aide de tels instruments de mesure sont ensuite analysées et consignées dans une série de rapports d'évaluation. Enfin, un rapport global d'évaluation fait état des diverses analyses effectuées à chacune des phases d'évaluation et dégage des conclusions au regard des divers aspects évalués.

La figure de l'annexe présente le modèle général d'évaluation des programmes d'études. On y trouve les trois phases principales du processus de développement d'un programme d'études ainsi que les objets d'évaluation de chacun des instruments de mesure utilisés au cours de ces différentes phases.

---

1 *Cadre relatif à l'évaluation des programmes d'études des niveaux préscolaire, primaire et secondaire*, Ministère de l'Éducation du Québec, Direction de l'évaluation pédagogique, Service du développement, avril 1982, document n° 16-7240.

1.3 ÉCHANTILLON

En vue de bâtir l'échantillon des personnes à consulter pour un sondage, 180 commissions scolaires et établissements privés, répartis dans toutes les régions administratives, et 300 écoles publiques et privées ont été choisis au hasard

Pour constituer l'échantillon des élèves afin d'administrer une épreuve écrite en musique, 37 écoles réparties dans tout le Québec ont été retenues au hasard. Et, 12 d'entre elles ont été visitées par un jury pour l'évaluation de la pratique musicale et de la création.

Le tableau 1 précise la composition de l'échantillon des personnes consultées.

Tableau 1 Échantillon des personnes consultées

FONCTION	NOMBRE	ORGANISME
Professeures et professeurs de musique	180	180 commissions scolaires et établissements d'enseignement privé offrant le cours de musique au 1er cycle du secondaire
Responsables du dossier «Musique»	48	
Directrices et directeurs d'école	133	300 écoles publiques et privées
Élèves (épreuve écrite)	825	37 écoles publiques et privées
Élèves (épreuve pratique)	350	12 écoles publiques et privées

2. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DE LA PHASE D'ÉLABORATION ET DE LA PHASE D'INSTAURATION DU PROGRAMME D'ÉTUDES

2.1 RÉSULTATS DE LA PHASE D'ÉLABORATION DU PROGRAMME

Il est important de noter que le deuxième chapitre du présent rapport global se distingue des autres chapitres par le fait que son contenu a été élaboré à l'aide du rapport d'évaluation de la phase d'élaboration du programme de musique au secondaire, au moment du dépôt du programme pour son approbation, soit en janvier 1979. Les autres chapitres du rapport ont été rédigés en 1989 et en 1990.

L'étape d'élaboration comporte une phase d'évaluation au cours de laquelle des évaluatrices et des évaluateurs du Ministère portent un jugement sur la cohérence interne du programme et sur la conformité de celui-ci avec le cadre d'élaboration des programmes d'études à l'aide d'un instrument de mesure (instrument I : grille d'analyse et de cohérence). Ils se prononcent sur la qualité de la problématique (analyse de besoins), l'identification des valeurs, les fondements du programme, l'objectif global, les buts, les objectifs généraux du programme, les objectifs généraux des modules, les objectifs terminaux, les objectifs intermédiaires, les éléments notionnels, l'évaluation des apprentissages et la relation du programme avec les autres programmes.

En ce qui concerne le programme de musique, tout ce travail fut effectué en 1979. Pour chacun des aspects évalués, un maximum de cinq points pouvait être accordé. Les cotes suivantes furent établies en fonction du nombre de points attribués :

A =	5 points	C+ =	3,5 points	D =	2 points
B+ =	4,5 points	C =	3 points	E+ =	1,5 point
B =	4 points	D+ =	2,5 points	E =	1 point

Le seuil d'acceptation se situe à la cote C (3 points), pour chaque aspect évalué et pour l'ensemble du programme d'études.

Les résultats obtenus en utilisant la grille d'analyse de cohérence sont présentés au graphique 1.

Graphique 1 Résultats de l'évaluation lors de l'élaboration du programme

A Problématique
B Valeurs
C Fondements
D Objectif global
E Buts
F Objectifs généraux du programme
G Objectifs généraux des modules
H Objectifs terminaux
I Objectifs intermédiaires
J Éléments notionnels
K Relations avec les autres programmes
L Évaluation

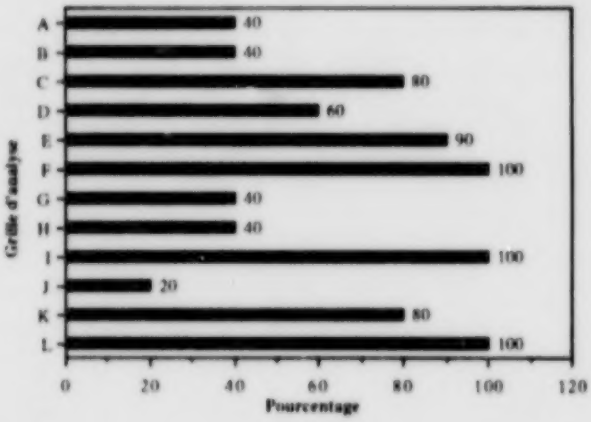

Déjà en 1979, on constatait plusieurs faiblesses. La problématique n'était pas décrite clairement, les valeurs n'étaient exprimées que faiblement, les objectifs terminaux ne respectaient pas les règles traditionnelles de formulation et s'avéraient donc difficilement mesurables.

Quand un programme est mis en œuvre depuis au moins deux ans, le Ministère intervient auprès de ses utilisatrices et de ses utilisateurs, principalement auprès des élèves, des enseignantes et des enseignants ainsi que des conseillères et des conseillers pédagogiques. Une synthèse des éléments importants qui ressortent des analyses effectuées est présentée dans les chapitres qui suivent.

2.2 RÉSULTATS DE LA PHASE D'INSTAURATION DU PROGRAMME

Un rapport de la Direction de l'évaluation pédagogique produit en janvier 1985 et relatif à l'instauration du programme de musique en 1re secondaire révèle encore une fois plusieurs faiblesses :

> Les résultats des deux questionnaires traduisent une grande réserve des répondantes et des répondants face à leur degré de préparation à appliquer le nouveau programme. Tous soulignent le manque de temps alloué à la préparation.
>
> Pour ce qui est du programme lui-même, les objectifs terminaux ne sont pas jugés adaptés aux besoins et au niveau de développement des élèves. Par

ailleurs, certains déplorent la lourdeur du programme et le manque de temps pour la pratique d'un instrument.

Enfin, les répondantes et les répondants souhaitent disposer d'un matériel didactique de base et complémentaire, et souhaitent recevoir un complément de formation pour la planification de cours et l'évaluation des apprentissages.

Le rapport recommandait en outre de vérifier si des enseignantes et des enseignants d'autres régions que celles qui faisaient partie de l'échantillon partageaient le sentiment que les objectifs n'étaient pas adaptés aux besoins et au niveau de développement des élèves quant au contenu disciplinaire jugé trop difficile. Il recommandait également de combler les lacunes mises en évidence et de répondre aux besoins de formation des agentes et des agents d'éducation.

3. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DU PROGRAMME PAR DES AGENTES ET DES AGENTS D'ÉDUCATION

Le troisième chapitre présente les données recueillies au cours de la consultation tenue en mai 1989 auprès de 180 enseignantes et enseignants de musique au 1er cycle du secondaire, de 48 conseillères et conseillers pédagogiques, ou responsables du dossier, ainsi que de 133 directrices et directeurs d'école. Les renseignements contenus dans cette section ont trait : 1) à l'instauration, à la mise en œuvre, aux orientations et au contenu du programme; 2) au guide pédagogique, à la planification de l'enseignement, aux pratiques pédagogiques, à l'évaluation des apprentissages et à la notation; 3) à l'appréciation globale du programme.

3.1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3.1.1 Profil des agentes et des agents d'éducation consultés

3.1.1.1 Formation

ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

Plus de 70 p. 100 des enseignantes et des enseignants possèdent soit une formation universitaire spécialisée en musique, soit un diplôme d'études supérieures du conservatoire. En outre, s'ajoutent à cette majorité, dans une proportion de 13 p. 100, les personnes qui, sans avoir une formation officiellement reconnue en musique, ont suivi ou suivent des cours privés.

RESPONSABLES DU DOSSIER[2]

La formation musicale des responsables du dossier est beaucoup moins évidente : plus de 50 p. 100 ne possèdent aucune formation spécialisée.

3.1.1.2 Expérience

ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

Plus de 80 p. 100 des enseignantes et des enseignants ont une expérience supérieure à cinq ans dans l'enseignement et, dans neuf cas sur dix, cette expérience a trait précisément à l'enseignement de la musique au secondaire. Quant à la proportion de ceux et celles qui bénéficient d'au moins une année d'expérience dans l'enseignement de la musique au primaire, elle se situe autour de 30 p. 100.

---

[2] Cette expression regroupe des conseillères et des conseillers pédagogiques ainsi que des responsables du dossier dans des proportions respectives de 36 p. 100 et de 64 p. 100.

RESPONSABLES DU DOSSIER

Près de 90 p. 100 des responsables du dossier ont une expérience égale ou supérieure à deux ans dans l'exercice de leurs fonctions, et pour plus de 35 p. 100, cette expérience est égale ou supérieure à cinq ans. Par contre, plus de 66 p. 100 n'ont jamais enseigné la musique.

3.1.1.3 Statut des professeures et des professeurs de musique

Dans le groupe des enseignantes et des enseignants, 75. p. 100 détiennent un statut d'enseignante ou d'enseignant à temps plein dans leur commission scolaire.

3.1.2 Tâche des agentes et des agents d'éducation

ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

Pour plus de 90 p. 100 des enseignantes et des enseignants, leur champ d'affectation est le champ 10, c'est-à-dire celui de la musique. Par contre, 70 p. 100 n'enseignent que la musique. Quant à ceux et celles qui enseignent en plus d'autres matières, dans plus de 80 p. 100 des cas, au moins 60 p. 100 de leur tâche est consacrée à l'enseignement de la musique, leur complément de tâche n'ayant trait à une autre discipline artistique que dans 7 p. 100 des cas.

Le graphique 2 illustre les réponses obtenues à la question : «Quel pourcentage de votre tâche d'enseignement de la musique est consacré à l'enseignement de la musique au 1er cycle (1re et 2e années du secondaire)?»

Graphique 2 Tâche d'enseignement en musique au 1er cycle du secondaire

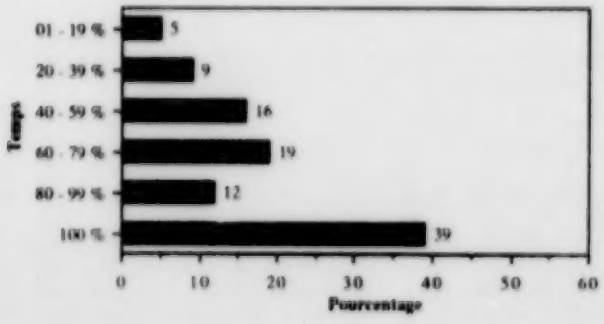

RESPONSABLES DU DOSSIER

Le graphique 3 présente la toile de fond sur laquelle repose la responsabilité du dossier de la musique au niveau provincial. La question posée était : «Quelle est votre principale fonction dans votre commission scolaire?»

Graphique 3 Principale fonction des responsables du dossier

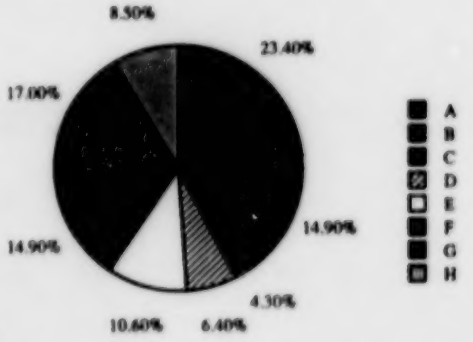

A Directrice ou directeur des services éducatifs
B Coordonnatrice ou coordonnateur en enseignement général
C Conseillère ou conseiller pédagogique en musique
D Conseillère ou conseiller pédagogique en arts
E Conseillère ou conseiller pédagogique en arts et d'autres matières
F Conseillère ou conseiller pédagogique responsable en arts
G Enseignante ou enseignant en musique
H Directrice adjointe ou directeur adjoint en musique

Parmi les responsables du dossier, seulement 21 p. 100 sont précisément en musique soit comme enseignantes ou enseignants (17 p. 100), soit comme conseillères ou conseillers pédagogiques en musique (4 p. 100). Si l'on ajoute à ce nombre les 32 p. 100 des responsables qui sont des conseillères ou des conseillers pédagogiques en arts (6 p. 100) ou encore chargés des arts entre autres matières scolaires (25 p. 100), le décompte est assez significatif : la responsabilité du dossier de la musique, dans 47 p. 100 des cas, paraît plutôt être une tâche secondaire, ou un appendice à une fonction tout autre. Cette constatation est corroborée d'ailleurs par les données du graphique 4 qui offre un bilan des réponses obtenues à la question : «Quelle proportion de votre tâche est consacrée au dossier de la musique?»

Graphique 4 **Proportion de la tâche des responsables du dossier consacrée au dossier de la musique**

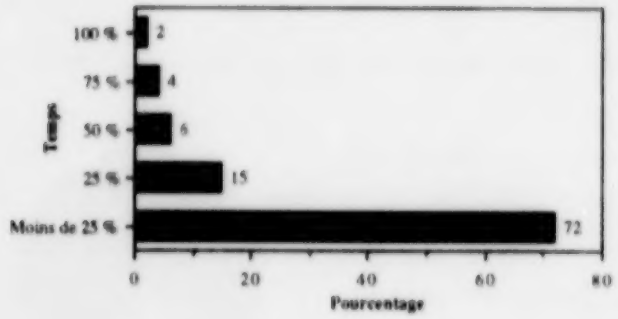

En effet, dans plus de 70 p. 100 des cas, les responsables du dossier accordent moins de 25 p. 100 de leur temps au dossier de la musique, «moins de 25 p. 100» étant le choix le plus faible offert aux personnes interrogées. Quant à la proportion de ceux et celles qui y consacrent 50 p. 100 et plus de leur temps, elle s'établit à 13 p. 100 seulement.

3.2 PRÉPARATION DES AGENTES ET DES AGENTS D'ÉDUCATION EN VUE DE L'INSTAURATION ET DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

3.2.1 Préparation des responsables du dossier

Si l'on considère que la période d'instauration du programme de musique s'est étendue de 1981 à 1985 environ, 34 p. 100 des personnes interrogées, soit 16 responsables sur 48, indiquent qu'elles assumaient à ce moment le dossier de la musique. Comment ces 16 personnes évaluent-elles la formation qu'elles ont reçue alors?

Ces personnes considèrent quatre fois sur dix que la mise en oeuvre du programme de musique publié en 1981 a exigé de leur part un complément de formation soit au cours d'ateliers régionaux organisés par le ministère de l'Éducation (huit personnes), soit à l'occasion d'ateliers de perfectionnement offerts par leur commission scolaire (cinq personnes). Parmi les huit responsables qui ont participé aux ateliers régionaux, cinq affirment avoir été satisfaits de la formation reçue et deux jugent que le temps alloué pour se préparer à mettre en oeuvre le programme a été suffisant.

Environ 53 p. 100 des responsables du dossier qui étaient en poste au moment de la période d'instauration du programme considèrent que le temps qui leur a été accordé pour cette phase a été «assez» ou «tout à fait» suffisant.

3.2.2 Préparation du personnel enseignant

3.2.2.1 Accessibilité à la documentation de base

Les données recueillies indiquent que 95 p. 100 du personnel enseignant dispose d'un exemplaire du *Programme de musique, secondaire*, document n° 16-3505-01, et d'un exemplaire du *Guide pédagogique en musique, secondaire*, document n° 16-3505-02. Par ailleurs, environ 60 p. 100 des personnes ayant répondu notent avoir à leur disposition un exemplaire du *Guide d'évaluation en classe, musique 1re année du secondaire*, document n° 16-7221-10, ainsi qu'un exemplaire de la *Définition du domaine pour le programme de musique du secondaire*, document n° 16-3505-05.

3.2.2.2 Formation pour la mise en oeuvre du programme

Le graphique 5 présente les réponses obtenues à la question : «Dans votre commission scolaire, combien de temps vous a été alloué pour vous préparer à appliquer le programme?»

Graphique 5 Temps de préparation pour la mise en oeuvre du programme

A Moins de une journée

B Une seule journée

C De une à trois journées consécutives

D De une à trois journées non consécutives

E Plus de trois journées consécutives

F Plus de trois journées non consécutives

G Autre

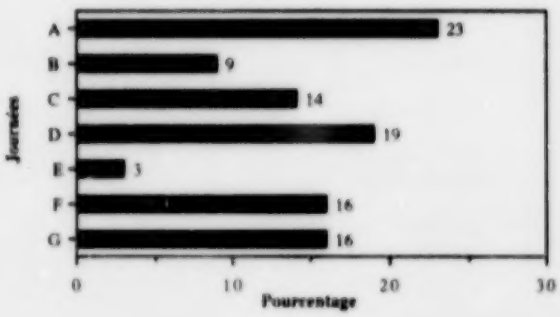

La lecture du graphique 5 fait ressortir que presque le tiers des enseignantes et des enseignants n'ont bénéficié que d'une journée ou moins pour se préparer à mettre en oeuvre le programme. Cet état de fait explique probablement le pourcentage assez élevé (61 p. 100) de personnes qui jugent insatisfaisant le temps de préparation alloué.

Le tableau 2 présente le degré de satisfaction du personnel enseignant concernant certains aspects de la formation reçue.

Tableau 2 Degré de satisfaction par rapport à la formation reçue pour la mise en oeuvre du programme

ASPECTS DE LA FORMATION	COTES DE SATISFACTION				
	Tout à fait (%)	Assez (%)	Peu (%)	Très peu (%)	Pas du tout (%)
Orientations du programme	23	37	12	11	18
Contenu des modules :					
• Environnement sonore	27	30	14	11	19
• Création	19	27	14	19	22
• Littérature musicale	27	27	14	15	18
• Graphisme	19	27	14	19	22
• Musique actuelle	16	18	21	22	24
• Planification de l'enseignement	20	35	15	12	1
• Évaluation des apprentissages	16	31	19	13	22

Remarques

- L'arrondissement à l'unité près explique que la somme des pourcentages excède 100 p. 100.
- Pour faciliter la compréhension dans la lecture des tableaux avec un choix de cotes de satisfaction, on suggère d'additionner les colonnes «Tout à fait» et «Assez» pour déterminer les éléments positifs et les distinguer des éléments négatifs (la somme des trois dernières colonnes : «Peu», «Très peu» et «Pas du tout»).

La lecture du tableau 1 fait voir que la satisfaction du personnel enseignant au regard de la formation reçue est modérée quant aux orientations du programme, à l'environnement sonore, à la planification de l'enseignement et à la littérature musicale. Par ailleurs, l'insatisfaction est manifeste quant à la musique actuelle, à la création, au graphisme ainsi qu'à l'évaluation des apprentissages.

3.3 CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE

ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

3.3.1 Ressources humaines

Plus du tiers du personnel enseignant interrogé affirme qu'il n'y a pas de personne responsable du dossier «Musique au secondaire» à leur commission scolaire et, dans 40 p. 100 des cas, l'enseignement de la musique est donné par une seule personne. Quant aux services de personnes-ressources en musique de l'extérieur, 36 p. 100 des enseignantes et des enseignants déclarent que leur commission scolaire y fait appel.

3.3.2 Régime pédagogique

Le mode d'organisation des cours de musique pour les élèves du 1er cycle du secondaire varie sensiblement d'une école à l'autre. Le graphique 6 témoigne de cette diversité.

Graphique 6 Mode d'organisation des cours de musique au 1er cycle du secondaire

A 2 unités pour la 1re année
B 4 unités pour la 1re année
C 2 unités pour la 1re année et 2 unités pour la 2e année
D 2 unités pour la 2e année
E 4 unités pour la 2e année
F 8 unités pour le 1er cycle
G 2 unités pour une année et 4 unités pour l'autre
H Autre attribution d'unités

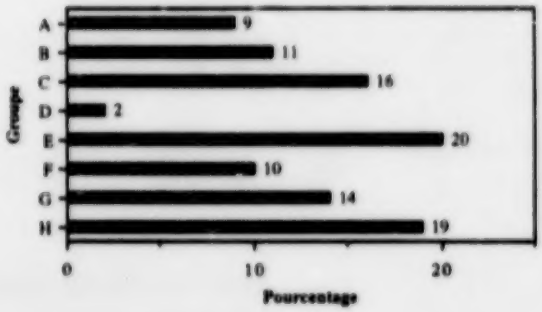

Remarque

- L'arrondissement à l'unité près explique que la somme des pourcentages excède 100. Les modèles privilégiés prévoient la subdivision des quatre unités en vertu du régime pédagogique.

En ce qui a trait à la répartition des cycles d'enseignement, 43 p. 100 des commissions scolaires ont opté pour un cycle de neuf jours, et 42 p. 100 pour un cycle de six jours. Dans presque 50 p. 100 des cas, trois heures sont consacrées à l'enseignement de la musique dans un cycle, sans tenir compte du type de cycle. De plus, dans près de 60 p. 100 des cas, la durée des séances d'enseignement de la musique varie de 50 à 60 minutes, abstraction faite et du type de cycle et du nombre de périodes dans un cycle.

Enfin, le système d'enseignement semestriel n'est privilégié que par 36 p. 100 des commissions scolaires.

3.3.3 Activités parascolaires

Environ 70 p. 100 des enseignantes et des enseignants soutiennent qu'ils animent des activités musicales dans un cadre parascolaire. Dans 55 p. 100 des cas, ces activités sont soit compensées sous forme de rémunération ou de temps, soit considérées comme faisant partie intégrante de la tâche.

3.3.4 Effectif scolaire

Plus de la moitié des enseignantes et des enseignants affirment qu'au moins 60 p. 100 de leurs élèves ont reçu un enseignement de la musique au 2e cycle du cours primaire. Par contre, seulement 15 p. 100 des personnes interrogées enseignent à des élèves faisant partie de groupements homogènes sur le plan musical.

3.3.5 Ressources matérielles

Parmi les enseignantes et les enseignants interrogés, 83 p. 100 confirment que l'on met à leur disposition un local prévu pour l'enseignement de la musique. Dans 56 p. 100 des cas, les élèves peuvent disposer d'un instrument de musique fourni par l'école pour pratiquer à la maison.

Le graphique 7 révèle les différents types d'instruments utilisés par les enseignantes et les enseignants dans leur enseignement. On remarquera que la préférence est accordée aux instruments d'harmonie et aux flûtes à bec.

Graphique 7 Pourcentage d'enseignantes et d'enseignants qui utilisent différents instruments dans leur enseignement

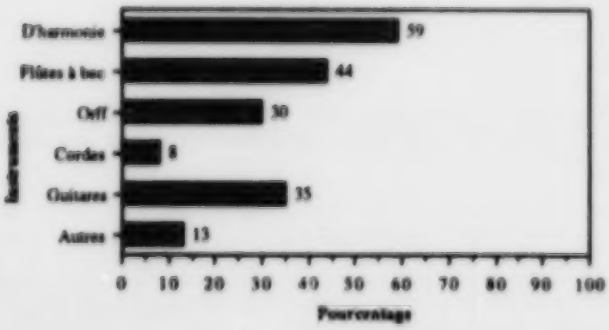

3.3.6 Temps accordé au soutien pédagogique

Le graphique 8 illustre la proportion de tâche consacrée par les responsables du dossier de la musique au soutien du personnel enseignant.

Graphique 8 Pourcentage du temps accordé au soutien pédagogique

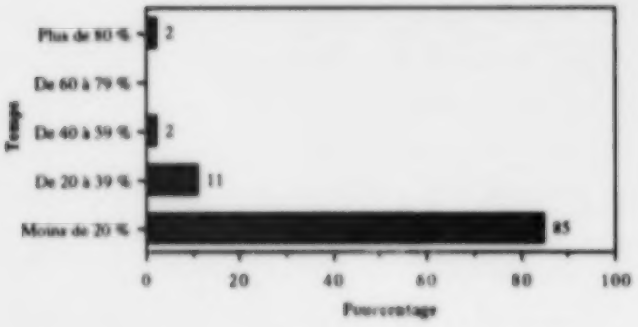

L'analyse du graphique 8 révèle que 85 p. 100 des responsables du dossier consacrent moins de 20 p. 100 de leur temps pour aider les enseignantes et les enseignants dans la mise en oeuvre du programme de musique.

Ce constat est étonnant lorsqu'on le met en parallèle avec les avis émis par les responsables au regard de leur satisfaction par rapport au temps alloué par leur commission scolaire pour l'animation du personnel enseignant en musique au 1er cycle du secondaire. En effet, malgré le faible nombre de responsables (7 sur 48, soit 15 p. 100) qui consacrent 20 p. 100 ou plus de leur temps au dossier de la musique, 35 p. 100 de l'ensemble des responsables jugent «tout à fait» ou «assez» satisfaisant le temps qui leur est accordé pour le perfectionnement et le soutien du personnel enseignant. De ce qui précède, on peut donc déduire qu'un minimum de 20 p. 100 des responsables qui accordent moins de 20 p. 100 de leur tâche à ce dossier se disent quand même relativement satisfaits du temps qu'elles et ils y consacrent. Cette situation un peu paradoxale peut s'expliquer en partie par le fait que 51 p. 100 des personnes interrogées disent faire appel à des personnes-ressources de l'extérieur pour compléter la formation des spécialistes en musique. Par contre, ces spécialistes soutiennent dans une proportion de 36 p. 100 seulement que leur commission scolaire fait appel à des personnes-ressources (voir la section 3.3.1).

3.3.7 Formes de soutien pédagogique

Le tableau 3 énumère différents types d'activités et précise à quelle fréquence ces activités font partie de la tâche des responsables du dossier de la musique.

Tableau 3 Fréquence des différentes activités de la tâche des responsables du dossier

ACTIVITÉS	FRÉQUENCE			
	Très souvent (%)	Souvent (%)	Rarement (%)	Jamais (%)
• Rencontres individuelles	4,3	46,8	40,4	8,5
• Rencontres de groupes à l'occasion de journées pédagogiques	4,2	31,3	45,8	18,8
• Rencontres de groupes en dehors des journées pédagogiques	0,0	17,4	43,5	39,1
• Rencontres avec les directions d'école	6,5	47,8	39,1	6,5
• Rencontres avec les parents	0,0	8,5	25,5	63,1
• Rencontres régionales de C.P.* ou de responsables de la musique	2,1	6,4	44,7	46,8
• Rencontres avec les professionnelles et les professionnels des services éducatifs	22,1	46,7	15,6	15,6
• Envoi de documents d'information ou d'autres documents à chaque enseignante ou enseignant	14,9	57,4	25,5	2,1
• Travail avec l'enseignante ou l'enseignant dans la salle de classe	0,0	0,0	34,0	66,0
• Travail coopératif avec quelques C.P.*	0,0	12,8	34,0	53,2
• Rédaction de documents de soutien, analyse de résultats et rédaction de rapports	0,0	19,1	34,0	46,8
• Analyse de matériel didactique et de logiciels, préparation de matériel didactique	2,1	16,7	45,8	35,4
• Préparation d'instruments de mesure	4,3	14,9	27,7	51,1
• Participation au choix de matériel	6,3	22,9	33,3	37,5
• Lecture de documents	8,3	43,8	41,7	6,3
• Activités personnelles de perfectionnement (congrès, session, cours)	0,0	29,8	40,4	29,8

* C.P. : conseillères ou conseillers pédagogiques.

Remarques

- La somme des pourcentages parfois inférieure ou supérieure à 100 s'explique soit par l'arrondissement à l'unité près, soit par le fait que certaines personnes ayant répondu ont donné plus d'une réponse.

- Pour faciliter la compréhension dans la lecture des tableaux avec un choix de fréquence, on suggère d'additionner les colonnes «Très souvent» et «Souvent» pour déterminer les éléments positifs et les distinguer des éléments négatifs (la somme des deux dernières colonnes : «Rarement» et «Jamais»).

Les données du tableau 3 permettent de faire les constatations qui suivent :

- sept responsables du dossier sur dix privilégient «très souvent» ou «souvent» l'envoi de documents d'information ou autres au personnel enseignant ainsi que les rencontres avec les professionnelles et les professionnels des services éducatifs;

- un peu plus de la moitié des personnes interrogées favorisent «très souvent» ou «souvent» les rencontres avec les directions d'école, la lecture de documents et les rencontres individuelles;

- les responsables du dossier ne semblent pas accorder une place importante aux rencontres régionales et au travail coopératif avec des pairs. L'absence d'échanges entre les responsables d'une même région fait naître beaucoup d'interrogations, entre autres : le dossier de la musique ne serait-il qu'un complément mineur à une charge déjà probablement assez lourde?;

- quant à l'aide immédiate et concrète apportée au personnel enseignant, comme la préparation d'instruments de mesure et la rédaction de documents de soutien, ces types d'activités ne semblent pas non plus occuper une place de choix dans la tâche des responsables.

Cette dernière constatation ajoute un certain éclairage aux réponses obtenues à la question : «Parvenez-vous à suggérer des situations d'apprentissage et des stratégies d'enseignement qui respectent l'approche pédagogique proposée dans le programme?» En effet, quatre fois sur dix seulement, les responsables pensent y parvenir d'une façon relativement satisfaisante.

Par ailleurs, sept responsables du dossier sur dix soutiennent ne pas avoir à déployer beaucoup d'énergie pour arriver à motiver le personnel enseignant à se perfectionner.

3.4 ÉLÉMENTS LIÉS AU PROGRAMME

3.4.1 Orientations

ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

Dans une proportion de 84 p. 100, les enseignantes et les enseignants considèrent que les orientations du programme sont clairement énoncées. De plus, huit fois sur dix, cette majorité est entièrement ou suffisamment en accord avec les orientations telles qu'elles sont présentées dans le programme de musique au secondaire. Par contre, 64 p. 100 seulement estiment que ces orientations influent beaucoup ou suffisamment sur leur pratique d'enseignement.

RESPONSABLES DU DOSSIER

On note que 84 p. 100 des responsables du dossier estiment que les orientations du programme se reflètent «tout à fait» ou suffisamment dans les énoncés de son contenu.

Le tableau 4 renferme les avis des responsables sur le degré d'incidence des orientations du programme sur différents aspects de la vie scolaire.

Tableau 4 Degré d'incidence des orientations du programme sur différents aspects de la vie scolaire

ASPECTS DE LA VIE SCOLAIRE	DEGRÉ D'INCIDENCE				
	Tout à fait (%)	Assez (%)	Peu (%)	Très peu (%)	Pas du tout (%)
• Enseignement	21	63	12	5	0
• Apprentissage des élèves	14	67	12	7	0
• Évaluation	14	61	19	5	2
• Instruments de mesure	12	56	23	7	2
• Choix de matériel didactique	12	44	33	12	0
• Conséquences administratives	2	49	30	16	2

Remarque

- La somme des pourcentages parfois inférieure ou supérieure à 100 s'explique par l'arrondissement à l'unité près.

Une lecture du tableau 4 permet de faire quelques observations. Plus de 80 p. 100 des responsables du dossier affirment que les orientations du programme ont des incidences pour le moins suffisamment importantes sur l'enseignement et l'apprentissage des élèves, et 75 p. 100 émettent le même avis au regard de l'évaluation.

Enfin, trois responsables sur quatre prétendent que leur connaissance des orientations du programme les aide de façon importante ou suffisante dans leur tâche de soutien à la mise en oeuvre du programme.

3.4.2 Contenu

3.4.2.1 Contenu et objectifs terminaux

Le graphique 9 illustre l'opinion des agentes et des agents d'éducation quant à l'incidence des objectifs et du contenu des modules du programme sur la tâche d'enseignement, à savoir :

- Quel pourcentage d'enseignantes et d'enseignants jugent que les objectifs et le contenu des modules les aident suffisamment à préciser leur tâche d'enseignement?
- Quel pourcentage des responsables du dossier jugent que les objectifs et le contenu des modules aident suffisamment les enseignantes et les enseignants à préciser leur tâche d'enseignement?

Graphique 9 **Pourcentage du personnel enseignant et des responsables du dossier qui jugent suffisante l'incidence des objectifs et du contenu des modules sur la tâche d'enseignement**

A Environnement sonore
B Création
C Langage musical
D Exécution
E Littérature musicale
F Graphisme

1 Enseignantes et enseignants
2 Responsables du dossier

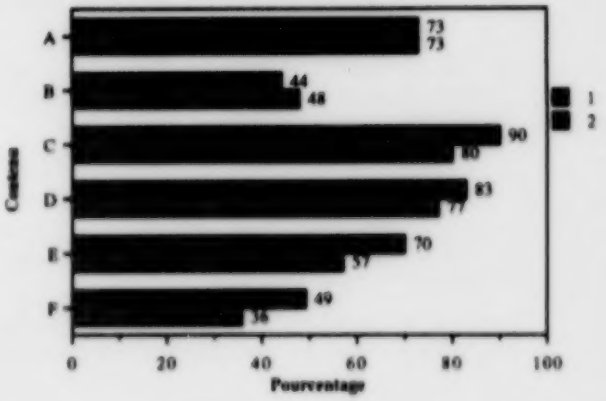

Globalement, les enseignantes et les enseignants reconnaissent davantage que les responsables du dossier l'incidence positive des objectifs et du contenu des modules sur la tâche d'enseignement.

Par contre, deux modules ne jouissent pas du même crédit, soit «Création» et «Graphisme». En ce qui concerne les raisons évoquées par les enseignantes et les enseignants pour justifier leur opinion, elles sont les mêmes, mais dans un ordre et des proportions différentes.

Module «Création»

Raison 1 : Les objectifs sont trop ambitieux.	35 p. 100
Raison 2 : Le contenu n'est pas suffisamment précisé pour chacun des objectifs.	27 p. 100
Raison 3 : La formulation des objectifs est inadéquate.	20 p. 100

Module «Graphisme»

Raison 1 : Le contenu n'est pas suffisamment précisé pour chacun des objectifs.	28 p. 100
Raison 2 : Les objectifs sont trop ambitieux.	24 p. 100
Raison 3 : La formulation des objectifs est inadéquate.	21 p. 100

Pour ce qui est des raisons évoquées par les responsables du dossier, les données recueillies lors du sondage ne sont pas suffisantes pour en faire une interprétation.

Lorsqu'on demande à ces deux groupes d'agentes et d'agents d'éducation si le programme doit proposer des objectifs terminaux par degré (1re secondaire et 2e secondaire), les avis ne diffèrent pas sensiblement. En effet, les responsables du dossier répondent par l'affirmative dans plus de 70 p. 100 des cas, et 64 p. 100 du personnel enseignant fait de même.

Enfin, le contenu des modules est considéré comme suffisamment pertinent par rapport aux objectifs terminaux du programme par la majorité des agentes et des agents d'éducation : c'est l'opinion émise par 79 p. 100 des responsables du dossier et 73 p. 100 des enseignantes et des enseignants.

3.4.2.2 Contenu et habiletés

Chez les agentes et les agents d'éducation, 68 p. 100 du personnel enseignant et 63 p. 100 des responsables du dossier reconnaissent que le contenu est au moins suffisamment associé à des habiletés.

Le tableau 5 indique le degré de satisfaction des agentes et des agents d'éducation au regard des trois habiletés types du programme d'études de musique au 1er cycle du secondaire.

Tableau 5 Degré de satisfaction des agentes et des agents d'éducation au regard des habiletés types du programme

HABILETES TYPES	COTES DE SATISFACTION									
	Tout à fait (%)		Assez (%)		Peu (%)		Très peu (%)		Pas du tout (%)	
	E*	R**	E*	R**	E*	R**	E*	R**	E*	R**
Habileté à identifier	45	47	49	42	6	5	0	0	0	0
Habileté à appliquer	53	58	39	33	6	0	2	2	0	0
Habileté à synthétiser	16	19	29	37	29	21	15	7	12	9

* E : enseignantes et enseignants.
** R : responsables du dossier.

Remarques

- La somme des pourcentages excède une fois 100 en raison de l'arrondissement à l'unité près.
- La somme des pourcentages sous les colonnes R est inférieure à 100 parce qu'un certain nombre de responsables ont répondu «Je ne sais pas».

Les données du tableau 5 permettent de faire certaines constatations. D'abord la très grande majorité des agentes et des agents d'éducation s'entendent pour signifier leur accord au regard

des habiletés à identifier (E = 94 p. 100 et R = 88 p. 100) et des habiletés à appliquer (E = 92 p. 100 et R = 91 p. 100). Quant à l'habileté à synthétiser, elle paraît problématique, car 56 p. 100 des enseignantes et des enseignants et 44 p. 100 des responsables du dossier lui attribuent une cote négative.

Quelles sont les raisons qui expliquent l'opinion émise par les personnes qui manifestent leur désaccord au regard des habiletés types du programme? Le tableau 6 en donne une illustration.

Tableau 6 Raisons de désaccord au regard des habiletés types du programme

HABILETÉS TYPES	AGENTES ET AGENTS D'ÉDUCATION (NB*)	PREMIÈRE RAISON	SECONDE RAISON
Habileté à identifier	Enseignantes et enseignants : 52 Responsables du dossier : 3	Temps d'enseignement insuffisant (39 %) Données non significatives	Manque de soutien pour la mise en œuvre du programme (14 %) Données non significatives
Habileté à appliquer	Enseignantes et enseignants : 48 Responsables du dossier : 3	Temps d'enseignement insuffisant (35 %) Données non significatives	Matériel insuffisant (19 %) Données non significatives
Habileté à synthétiser	Enseignantes et enseignants : 95 Responsables du dossier : 18	Temps d'enseignement insuffisant (26 %) Temps d'enseignement insuffisant (39 %) Données non significatives	Habileté non adaptée aux élèves de 1re secondaire (17 %) Manque de soutien pour la mise en œuvre du programme (22 %)

* Nb : nombre de personnes.

Une constante se dégage chez le personnel enseignant pour l'ensemble des trois habiletés : le temps d'enseignement insuffisant. Cette raison est également soulignée par les responsables du dossier au regard de l'habileté à synthétiser, seule habileté pour laquelle on a des données significatives pour ce groupe.

Les données du tableau 7, qui ont trait au pourcentage de temps consacré par les enseignantes et les enseignants dans leur pratique en vue de développer les habiletés types, viennent renforcer la position des agentes et des agents d'éducation décrite précédemment.

Tableau 7 Temps consacré par le personnel enseignant au développement des habiletés types

TEMPS CONSACRÉ	PERSONNEL ENSEIGNANT HABILETÉS TYPES À...		
	Identifier (%)	Appliquer (%)	Synthétiser (%)
Moins de 10 %	2	0	51
De 11 à 20 %	24	4	30
De 21 à 40 %	42	16	14
De 41 à 60 %	21	43	3
De 71 à 80 %	7	27	1
Plus de 80 %	4	11	1

Remarque

- La somme des pourcentages de la colonne centrale excède 100 à cause de l'arrondissement à l'unité près.

Le tableau 7 indique que plus de la moitié des enseignantes et des enseignants consacrent moins de 10 p. 100 de leur temps de pratique au développement des habiletés à synthétiser chez les élèves. Cette proportion se rapproche sensiblement de celle qui représente leur insatisfaction par rapport à cette même habileté (voir le tableau 5).

De plus, le tableau 7 permet de constater que plus de 80 p. 100 des enseignantes et des enseignants accordent plus de 40 p. 100 de leur temps de pratique au développement des habiletés à appliquer. Par ailleurs, on remarquera que les résultats des élèves reliés à l'habileté à appliquer ne correspondent pas à l'importance accordée par le personnel enseignant dans la pratique au développement de cette habileté.

Avant de terminer cette section « Contenu et habiletés», il est important de rapporter les avis des responsables du dossier quant au pourcentage de leur temps à accorder idéalement, d'une part, et à celui qui est accordé en réalité, d'autre part, à l'animation d'activités reliées à chacune des habiletés.

Tableau 8 Temps souhaité et temps réel requis par les responsables du dossier pour l'animation d'activités reliées aux habiletés types

HABILETÉS TYPES	RESPONSABLES DU DOSSIER	
	Temps idéal : supérieur à 30 p. 100 de la tâche (%)	Temps réel : supérieur à 20 p. 100 de la tâche (%)
Habileté à identifier	51	20
Habileté à appliquer	65	40
Habileté à synthétiser	30	11

La tendance qui se dégage du tableau 8 s'apparente à celle qui a déjà été soulignée par les enseignantes et les enseignants. Les habiletés relatives à l'application sont privilégiées et les habiletés d'identification viennent au deuxième rang. Quant aux habiletés de synthèse, 11 p. 100 des responsables consacrent plus de 20 p. 100 de leur temps à l'animation d'activités qui y sont reliées.

3.4.2.3 Adaptation du contenu à l'effectif scolaire

ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

Le graphique 10 présente le pourcentage des enseignantes et des enseignants qui jugent «tout à fait» et «assez» adapté le contenu énoncé dans le programme de musique aux élèves de 1re et de 2e secondaire.

Graphique 10 Pourcentage du personnel enseignant qui juge le contenu du programme adapté aux élèves de 1re et de 2e secondaire

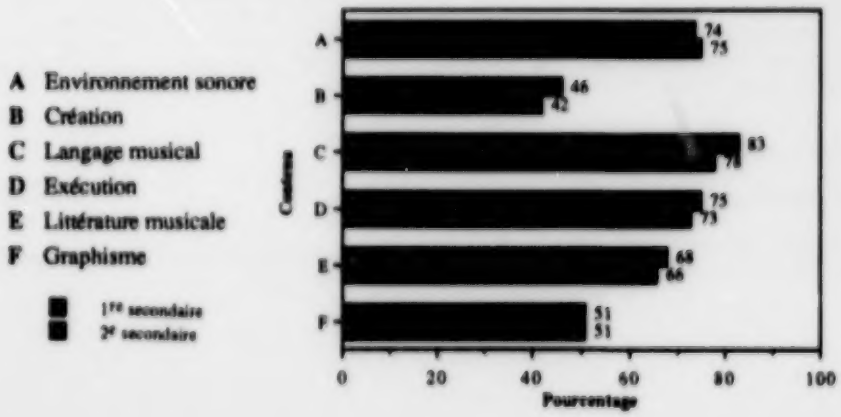

Selon les données du graphique 10, le contenu des modules «Création» et «Graphisme» semble manifestement moins adapté à l'effectif scolaire cible que celui des quatre autres modules. D'ailleurs, ce constat correspond aux avis déjà émis par les agentes et les agents d'éducation relativement à l'incidence des objectifs et du contenu sur la tâche d'enseignement.

RESPONSABLES DU DOSSIER

Au graphique 11 se trouve le pourcentage de responsables du dossier qui jugent adapté le contenu énoncé dans le programme de musique destiné aux élèves de 1re et de 2e secondaire.

Graphique 11 Pourcentage des responsables du dossier qui jugent le contenu du programme adapté aux élèves de 1re et de 2e secondaire

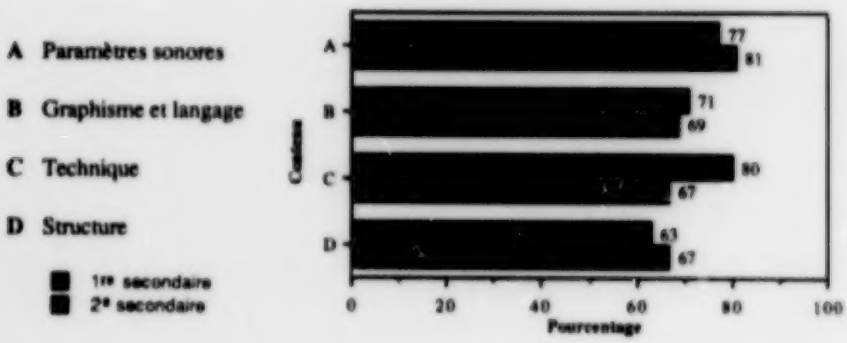

La satisfaction des responsables du dossier est donc comparable dans l'ensemble à celle qui a été manifestée par les enseignantes et les enseignants (voir le graphique 10), à une exception près : les avis donnés par les responsables au sujet des éléments de technique jugés adaptés à l'effectif indiquent un écart de 13 p. 100 entre la 1re et la 2e secondaire. À noter le nombre important de personnes qui ont répondu : «Je ne sais pas.»

3.4.2.4 Contenu et temps d'enseignement

ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

Le tableau 9 présente les six modules du programme mis en relation avec le pourcentage de temps qui correspond à la pratique d'enseignement.

Tableau 9 Temps accordé par le personnel enseignant à chacun des modules du programme

MODULES	TEMPS ACCORDÉ PAR LE PERSONNEL ENSEIGNANT					
	Pas du tout (%)	Moins de 10 % (%)	De 11 à 30 % (%)	De 31 à 50 % (%)	De 51 à 70 % (%)	De 71 à 90 % (%)
Environnement sonore	5	47	43	4	1	0
Création	**23**	**58**	15	4	0	0
Langage musical	1	8	50	28	10	4
Exécution	1	1	12	34	**33**	**18**
Littérature musicale	3	40	49	5	3	0
Graphisme	**20**	**49**	23	5	2	1

Remarque

- La somme des pourcentages parfois supérieure ou inférieure à 100 s'explique soit par l'arrondissement à l'unité près, soit par le fait que des personnes ont donné plus d'une réponse.

D'après les données du tableau 9, les modules «Création» et «Graphisme» sont ceux pour lesquels les enseignantes et les enseignants investissent le moins de temps. À titre d'exemple, les enseignantes et les enseignants accordent moins de 10 p. 100 à l'exploitation des modules «Création» et «Graphisme» dans des proportions respectives de 81 p. 100 et de 69 p. 100. Par contre, plus de la moitié consacrent au moins 51 p. 100 du temps de leur pratique au module «Exécution».

RESPONSABLES DU DOSSIER

Parmi les responsables du dossier, 54 p. 100 jugent suffisant le temps dont dispose le personnel enseignant pour transmettre le contenu du programme de musique.

3.4.3 Guide pédagogique

ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

Chez le personnel enseignant, 61 p. 100 reconnaissent que le *Guide pédagogique* propose suffisamment de moyens pour les aider à mettre en œuvre les orientations et le contenu du programme. Toujours dans une proportion de 61 p. 100, les enseignantes et les enseignants mentionnent leur utilisation du *Guide pédagogique*, document n° 16-3505-02.

RESPONSABLES DU DOSSIER

Selon 59 p. 100 des responsables du dossier, le *Guide pédagogique* sert suffisamment à la planification et à l'organisation des contenus d'apprentissage. En outre, plus de 50 p. 100 prétendent que les enseignantes et les enseignants utilisent suffisamment le *Guide pédagogique*.

3.4.4 Matériel didactique

3.4.4.1 Matériel didactique de base

ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

Seulement 16 p. 100 des enseignantes et des enseignants utilisent l'unique matériel didactique de base autorisé par le Ministère, et 40 p. 100 le considèrent suffisamment adapté aux intérêts de leurs élèves. Dans 19 p. 100 des cas, les enseignantes et les enseignants soulignent que les élèves de leur école possèdent le manuel de l'élève faisant partie du matériel de base.

RESPONSABLES DU DOSSIER

Dans une proportion de 87 p. 100, les responsables du dossier conviennent qu'elles et ils reçoivent régulièrement les documents relatifs à l'approbation du matériel didactique publiés par le ministère de l'Éducation.

Chez les responsables, 79 p. 100 présument que le matériel de base est accessible au personnel enseignant et 58 p. 100 le croient aussi accessible aux élèves. Ces mêmes responsables prétendent, huit fois sur dix, que ce matériel aide les enseignantes et les enseignants dans leur enseignement et, dans une proportion de 31 p. 100, croient que celles-ci et ceux-ci s'en servent comme substitut au programme. Cette opinion a plus ou moins de conséquences lorsqu'on se rappelle la faible utilisation de ce matériel faite par le personnel enseignant (16 p. 100).

3.4.4.2 Matériel didactique complémentaire

ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

Il n'est pas étonnant de constater que 85 p. 100 des enseignantes et des enseignants utilisent du matériel didactique complémentaire dans leur pratique et qu'ils sont appelés, presque toujours, à le fabriquer personnellement.

RESPONSABLES DU DOSSIER

Seulement 13 p. 100 des responsables du dossier affirment être appelés «souvent» ou «très souvent» à fabriquer ou à faire fabriquer du matériel didactique complémentaire pour le personnel enseignant.

3.4.5 Planification de l'enseignement

3.4.5.1 Soutien à la planification assuré par les responsables du dossier

Près de 50 p. 100 des responsables du dossier assurent la planification de l'enseignement de la musique et, trois fois sur cinq, le font en collaboration avec les spécialistes en musique.

Quels types de planification favorise-t-on? Les responsables privilégient prioritairement, dans une proportion de 44 p. 100, une planification annuelle en vue de l'évaluation sommative et, dans une proportion de 40 p. 100, une planification annuelle sans référence à l'évaluation sommative ainsi qu'une planification d'étapes.

Ces types de planification ont nécessité pour la moitié des responsables une spécification du contenu du programme et, dans 77 p. 100 des cas, elles ont donné lieu à un suivi. Les responsables décrivent leur suivi de la façon suivante : nécessité de commander du matériel didactique (30 p. 100) et de soutenir les spécialistes en classe dans leur pratique (33 p. 100). Le soutien en classe doit être considéré avec beaucoup de nuances lorsqu'on fait référence à des avis déjà émis par les responsables au sujet de leur travail avec l'enseignante ou l'enseignant dans la salle de classe. En effet, 34 p. 100 seulement affirment en effectuer, et cela, «rarement» (voir le tableau 3). En outre, de l'avis de 33 p. 100 des responsables, leur commission scolaire les a soutenus durant les opérations de planification et de suivi en leur procurant les ressources nécessaires à la réalisation de leur plan d'action. Enfin, 78 p. 100 des responsables qui apportent du soutien pédagogique, en matière de planification de l'enseignement et de suivi, allèguent que ce travail a amené des changements dans l'approche méthodologique des spécialistes.

Quant aux 23 p. 100 des responsables qui n'ont pas effectué de suivi à leur planification, leur justification repose une fois sur cinq sur le fait que l'opération n'a pas été jugée utile par les spécialistes en musique.

3.4.5.2 Planification de l'enseignement par le personnel enseignant

L'enseignement de la musique est donné, dans 75 p. 100 des cas, à partir d'une planification annuelle, et 62 p. 100 des enseignantes et des enseignants mentionnent qu'ils assument sans aide extérieure cette planification. De plus, 53 p. 100 affirment devoir présenter leur planification annuelle à leur direction d'école. Dans 46 p. 100 des cas, ce type de planification donne lieu à un suivi. Enfin, cette planification sert presque sept fois sur dix à informer les parents en début d'année scolaire des activités à réaliser et des objectifs à atteindre en musique.

En outre, 90 p. 100 des personnes consultées enseignent à l'aide d'une planification par étapes qu'elles élaborent elles-mêmes trois fois sur quatre. Cette planification, qui s'effectue en partie à l'intérieur et en partie en dehors de l'horaire de travail pour plus de 40 p. 100 des personnes interrogées, doit être présentée à la direction d'école et donne lieu à un suivi dans des proportions respectives de 46 p. 100 et de 51 p. 100.

Le graphique 12 révèle les données obtenues pour les questions qui suivent :

- «Parvenez-vous à planifier des activités d'enrichissement pour les élèves doués ou talentueux?»
- «Parvenez-vous à adapter votre enseignement aux besoins des élèves en difficulté?»

Graphique 12 Degré de réussite dans la planification d'activités pour les élèves doués ou talentueux et pour les élèves en difficulté

1 Doués ou talentueux

2 En difficulté

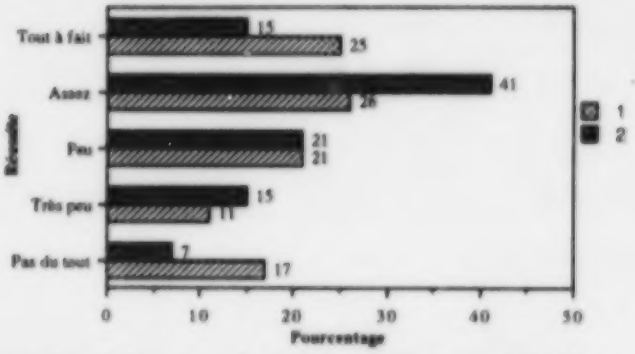

Un peu plus de la moitié seulement des enseignantes et des enseignants parviennent à planifier ces types d'activités. Ce qui amène bien des interrogations principalement en musique, puisqu'on semble avoir de la difficulté à répondre aux besoins des élèves doués ou talentueux ou des élèves en difficulté. Cette discipline nécessite un enseignement adapté aux besoins des élèves si l'on vise leur réussite, et si l'on veut encourager leur motivation.

3.4.6 Pratique pédagogique

Comparativement à l'ancien programme, le programme actuel exige-t-il, pour les enseignantes et les enseignants, des modifications importantes à leur façon d'enseigner?

Le graphique 13 illustre les avis exprimés par 69 p. 100 des personnes consultées qui affirment avoir déjà enseigné l'ancien programme.

Graphique 13 Degré d'importance des modifications apportées dans la façon d'enseigner le nouveau programme

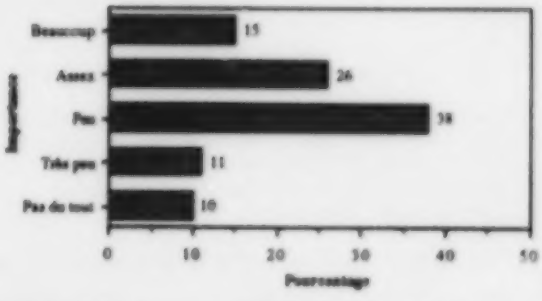

Le graphique 13 montre que le programme actuel de musique a nécessité des modifications importantes chez 41 p. 100 des enseignantes et des enseignants.

Le tableau 10 énumère différentes situations d'apprentissage qui peuvent se présenter à l'intérieur des cours de musique et en précise la fréquence d'utilisation dans la pratique d'enseignement.

Tableau 10 Fréquence des situations d'apprentissage dans la pratique d'enseignement

SITUATIONS D'APPRENTISSAGE	FRÉQUENCE (%)				
	Très souvent (quatre fois sur cinq)	Souvent (trois fois sur cinq)	À l'occasion (deux fois sur cinq)	Rarement (une fois sur cinq)	Jamais
• Enseignement magistral durant tout un cours	3,0	2,9	18,4	38,5	36,8
• Enseignement avec support audiovisuel	0,6	8,0	19,0	50,0	22,4
• Intervention individuelle auprès de l'élève	**16,4**	**32,8**	**32,8**	15,3	2,8
• Enseignement magistral durant une partie du cours	14,7	33,9	29,9	17,5	3,4
• Tenue d'ateliers d'ensembles instrumentaux	**46,9**	**33,7**	7,4	8,0	4,0
• Tenue d'ateliers de création	1,1	6,3	11,4	**42,9**	**37,7**
• Tenue d'ateliers d'audition d'oeuvres	2,8	9,6	33,1	**50,0**	4,5
• Pratique individuelle de l'instrument	**21,8**	**22,3**	**24,0**	19,0	12,8
• Utilisation de l'ordinateur	0,6	0,6	0,6	6,8	91,5
• Utilisation de cahiers d'exercices	6,7	23,0	31,5	27,0	11,8
• Tenue d'ateliers d'enrichissement	1,1	7,4	20,5	35,8	35,2
• Tenue d'ateliers de récupération	3,4	6,7	20,2	39,3	30,3
• Tenue d'ateliers pédagogiques par des artistes invités	0,0	0,6	5,7	**46,3**	**47,4**
• Sorties culturelles	0,6	1,7	8,5	**35,0**	**54,2**
• Démonstrations en public	2,8	11,9	**27,8**	**43,8**	13,6

Remarque

- La somme des pourcentages est parfois inférieure ou supérieure à 100 à cause de l'arrondissement au dixième près.

Des données du tableau 10 se dégagent les constatations qui suivent :

- plus de 80 p. 100 des enseignantes et des enseignants animent de trois à quatre fois sur cinq des ateliers d'ensembles instrumentaux;
- au total, 68 p. 100 des enseignantes et des enseignants incluent de deux à quatre fois sur cinq la pratique individuelle de l'instrument;
- environ 65 p. 100 des enseignantes et des enseignants emploient de deux à trois fois sur cinq l'intervention individuelle auprès de l'élève ainsi que l'enseignement magistral pour une partie du cours;
- environ 83 p. 100 des enseignantes et des enseignants proposent de une à deux fois sur cinq des ateliers d'audition d'oeuvres;
- plus de 70 p. 100 des enseignantes et des enseignants organisent de une à deux fois sur cinq des démonstrations devant un public;
- près de 60 p. 100 des enseignantes et des enseignants font appel de une à deux fois sur cinq aux activités suivantes : enseignement magistral pendant la durée totale d'un cours, exercices avec cahier, ateliers d'enrichissement et ateliers de récupération.

Par ailleurs, certaines situations d'apprentissage ne sont jamais exploitées par un grand nombre d'enseignantes et d'enseignants. C'est le cas de l'utilisation de l'ordinateur (92 p. 100), des sorties culturelles (54 p. 100), des ateliers pédagogiques par des artistes invités (47 p. 100) et des ateliers de création (38 p. 100).

3.4.7 Évaluation des apprentissages

3.4.7.1 Évaluation formative

Sensibilisation des enseignantes et des enseignants

Le personnel enseignant affirme, dans une proportion de 61 p. 100, avoir été sensibilisé à la démarche d'évaluation formative telle qu'elle est préconisée dans les documents du ministère de l'Éducation (mesure-jugement-décision). Cette allégation est confirmée par 58 p. 100 des responsables du dossier qui, en même temps, soutiennent six fois sur dix qu'elles et ils se sentent aptes à soutenir les enseignantes et les enseignants pour la mesure et l'évaluation.

Planification de l'évaluation formative

Dans une proportion de 80 p. 100, les enseignantes et les enseignants estiment qu'ils font suffisamment d'évaluation formative en classe. De plus, 75 p. 100 ajoutent parvenir convenablement à la planifier et à prévoir les moments où elle sera effectuée, soutenus dans cette tâche une fois sur quatre par les responsables du dossier.

Accessibilité, utilisation et utilité des ressources évaluatives

Seulement 28 p. 100 des enseignantes et des enseignants avancent qu'il existe dans leur commission scolaire des instruments de mesure pour les aider dans leur tâche d'évaluation formative. De toute façon, le taux d'utilisation de ces instruments est relativement faible, soit 25 p. 100.

Parallèlement, 31 p. 100 des responsables du dossier mentionnent que leur commission scolaire met à leur disposition des ressources pour élaborer des instruments de mesure, et le taux d'utilisation de ces ressources est assez élevé, soit 72 p. 100. Quant au *Guide d'évaluation en classe Musique, 1re année du secondaire*, uniquement 37 p. 100 des responsables jugent que ce document leur a été utile pour proposer au personnel enseignant de l'évaluation formative.

Évaluation des habiletés types

ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

Quel pourcentage d'enseignantes et d'enseignants utilisent les procédés tels l'observation individuelle, l'observation de petits groupes, l'observation collective ou les exercices écrits pour vérifier chacune des habiletés types?

Graphique 14 Pourcentage du personnel enseignant qui utilise des procédés donnés pour l'évaluation formative des habiletés types

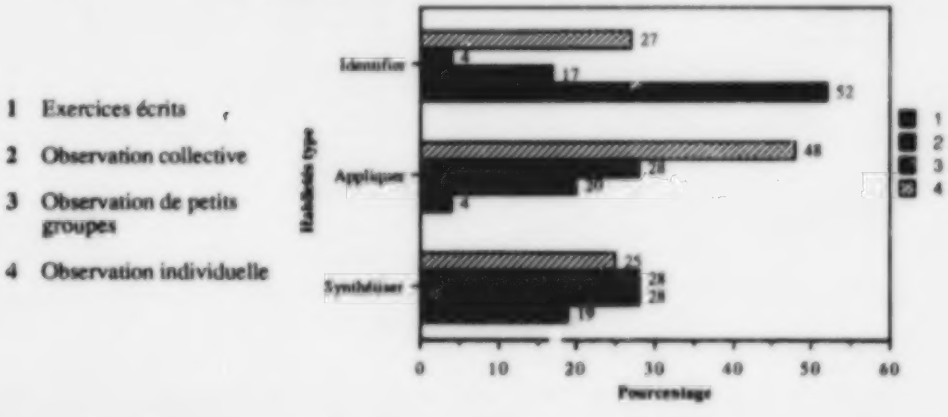

Le graphique 14 permet de faire les observations qui suivent :

- les exercices écrits sont le procédé privilégié par plus de la moitié des enseignantes et des enseignants pour vérifier l'habileté à identifier chez les élèves;
- l'observation individuelle vient en tête de liste pour l'évaluation de l'habileté à appliquer;
- les trois types d'observation, collective, individuelle ou de petits groupes, sont utilisés à peu près également pour l'évaluation de l'habileté à synthétiser.

Par ailleurs, si l'on compare les données du graphique 14 avec les réponses données subséquemment par le personnel enseignant au sujet du type d'instrument de mesure utilisé pour l'évaluation des habiletés, il est étonnant de constater un écart considérable entre les procédés privilégiés pour vérifier les habiletés et les instruments de mesure utilisés. Les lectrices et les lecteurs pourront facilement tirer leurs propres conclusions en se référant au tableau 11.

Tableau 11 Pourcentage du personnel enseignant qui utilise des instruments désignés selon une tâche donnée pour chacune des habiletés types

HABILETÉS TYPES	PROCÉDÉ/ INSTRUMENT	TÂCHE	PERSONNEL ENSEIGNANT (%)
Habileté à identifier	Observation	vérification	48
		évaluation	6
	Exercices écrits	vérification	52
		évaluation	94
Habileté à appliquer	Observation	vérification	96
		évaluation	75
	Exercices écrits	vérification	4
		évaluation	25
Habileté à synthétiser	Observation	vérification	81
		évaluation	58
	Exercices écrits	vérification	19
		évaluation	42

RESPONSABLES DU DOSSIER

Selon leur propre avis, les responsables du dossier jugent que le soutien qu'elles et ils apportent aux enseignantes et aux enseignants dans leur démarche d'évaluation formative est plus que minime. Le tableau 12, qui présente leur réponse à la question : «Dans quelle mesure aidez-vous les enseignantes et les enseignants à préparer des activités visant à mesurer le développement des habiletés?», en fait foi et ne nécessite aucun autre commentaire.

Tableau 12 Degré de soutien des responsables du dossier dans la tâche évaluative du personnel enseignant

ÉLÉMENTS À ÉVALUER	DEGRÉ DE SOUTIEN				
	Tout à fait (%)	Assez (%)	Peu (%)	Très peu (%)	Pas du tout (%)
• Perception auditive	2,3	6,8	20,5	22,7	47,7
• Lecture	4,5	6,8	15,9	27,3	45,5
• Écriture	2,3	6,8	18,2	25,0	47,7
• Exécution	2,3	9,0	20,5	22,7	45,5
• Création	0,0	2,3	22,7	25,0	50,0

3.4.7.2 Évaluation sommative

Politique d'évaluation et définition du domaine de musique

Selon les renseignements fournis par les responsables du dossier, il n'existerait une politique d'évaluation en musique dans les commissions scolaires que dans 25 p. 100 des cas.

En outre, 57 p. 100 des responsables déclarent n'avoir pu assister à une séance d'animation offerte par leur direction régionale du ministère de l'Éducation sur la définition du domaine de musique au secondaire, alléguant comme raisons, tantôt leur emploi du temps (31 p. 100), tantôt l'absence d'information de la tenue de cette séance (23 p. 100), etc. Par contre, les 43 p. 100 qui y ont participé déclarent, dans 95 p. 100 des cas, que cette séance d'animation leur a permis de mieux cerner les objets d'évaluation du programme et de mieux définir la place à leur accorder dans une épreuve de synthèse.

Responsables de l'épreuve de synthèse de fin d'année

Il semble évident que, très souvent, ce sont les spécialistes dans chacune des écoles qui préparent l'épreuve de synthèse de fin d'année pour le 1er cycle du secondaire, malgré l'écart manifesté dans les données recueillies. En effet, 74 p. 100 des enseignantes et des enseignants affirment le préparer personnellement et 81 p. 100 des responsables du dossier conviennent que cette épreuve est élaborée par le personnel enseignant.

Modules inclus dans l'épreuve de synthèse

ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

Quel pourcentage des enseignantes et des enseignants incluent les modules énumérés au graphique 15 dans l'épreuve de synthèse de fin d'année?

Graphique 15 Pourcentage du personnel enseignant qui inclut les modules désignés dans l'épreuve de synthèse

A Environnement sonore
B Création
C Langage musical
D Exécution
E Littérature musicale
F Graphisme

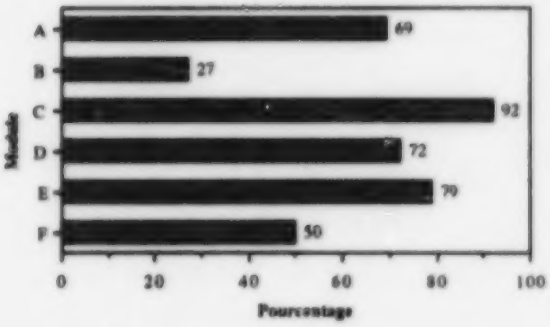

Le graphique 15 confirme la tendance des enseignantes et des enseignants à considérer très positivement le module «Langage musical» contrairement au module «Création», que ce soit au sujet de la spécificité des objectifs du contenu (voir le graphique 9) ou au sujet de l'adaptation du contenu à l'effectif (voir le graphique 10).

Enfin, lors de la consultation, on demandait aux enseignantes et aux enseignants de préciser leur façon d'évaluer le module «Exécution» : individuellement, par petits groupes ou collectivement. L'évaluation individuelle est utilisée par 94 p. 100 des personnes interrogées, l'évaluation par petits groupes par 34 p. 100 et l'évaluation collective par 25 p. 100.

RESPONSABLES DU DOSSIER

Il est intéressant de mettre en parallèle les données du graphique 15 et les avis émis par les responsables du dossier au sujet de la même question, à savoir les modules du programme qui font l'objet de l'épreuve de synthèse.

Tableau 13 Comparaison du pourcentage des agentes et des agents d'éducation relativement aux modules du programme inclus dans l'épreuve de synthèse

MODULES	Responsables (%)	Enseignantes et enseignants (%)
Environnement sonore	52	69
Création	14	27
Langage musical	50	92
Exécution	44	72
Littérature musicale	44	79
Graphisme	27	50

Le tableau 13 montre un écart significatif entre les deux groupes d'agentes et d'agents d'éducation. Cependant, il faut se rappeler que les responsables réels de l'élaboration de l'épreuve de synthèse sont à toutes fins utiles les enseignantes et les enseignants.

Enfin, lorsqu'on demande aux responsables du dossier qui ont élaboré des épreuves de synthèse de préciser les catégories d'instruments de mesure utilisés, leurs réponses se répartissent comme suit :

épreuve écrite avec support sonore	52 p. 100
épreuve écrite sans support sonore	42 p. 100
observation critériée individuelle	33 p. 100
observation critériée de groupe	30 p. 100

Temps consacré à l'évaluation sommative annuelle

Près de 40 p. 100 des enseignantes et des enseignants affirment consacrer annuellement de 61 à 120 minutes à l'évaluation sommative, 27 p. 100 de 121 à 180 minutes et 24 p. 100, 60 minutes.

Répercussions des épreuves de synthèse

L'élaboration des épreuves de synthèse a imposé, à 54 p. 100 des responsables du dossier qui s'astreignent à cet exercice, une précision du contenu d'apprentissage en vue de mieux circonscrire les objets d'évaluation.

De plus, 22 responsables du dossier sur 48 ont exprimé leur opinion au regard de certaines répercussions des résultats de l'épreuve de synthèse. Ainsi, ces personnes affirment que l'épreuve de synthèse leur a permis d'effectuer une mise au point des tâches décrites ci-dessous, et dans les proportions suivantes :

reprécision du contenu d'apprentissage	41 p. 100
révision de la planification	32 p. 100
nouvelle spécification des objets d'évaluation	32 p. 100
modification de la pondération des objets d'évaluation	46 p. 100
meilleur soutien aux spécialistes en musique	6 p. 100
réflexion sur le programme	41 p. 100

3.4.7.3 Notation

ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS

La très grande majorité des enseignantes et des enseignants, soit 94 p. 100, conviennent que la note qu'ils inscrivent au bulletin, à chaque étape, ne provient pas d'une seule épreuve de synthèse.

Quel est le pourcentage des enseignantes et des enseignants qui tiennent compte des éléments présentés au graphique 16 dans la note de l'élève inscrite à chacune des étapes?

Graphique 16 Pourcentage du personnel enseignant qui tient compte des éléments désignés pour la notation de l'élève

A Épreuve de fin d'étape
B Travaux faits en classe
C Travaux faits à la maison
D Épreuves en cours d'étape
E Attitudes en classe
F Enrichissement du programme
G Activités de rattrapage

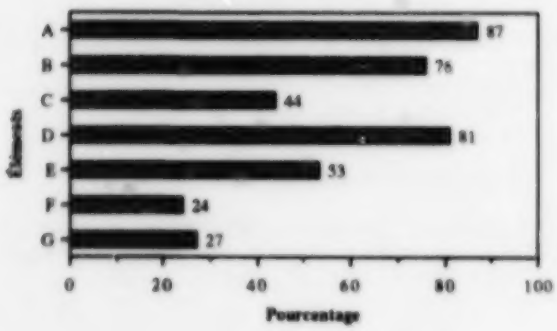

RESPONSABLES DU DOSSIER

Selon 13 des responsables du dossier, le pourcentage de la note finale accordée à l'épreuve de synthèse varie entre 20 et 60 p. 100 dans plus de 60 p. 100 des cas.

En règle générale, 85 p. 100 des responsables du dossier révèlent que, dans leur commission scolaire, la note finale apparaissant au bulletin se compose d'un pourcentage de la note de l'épreuve de synthèse et d'un pourcentage correspondant à la somme des notes consignées aux bulletins de l'année.

3.5 APPRÉCIATION GLOBALE DU PROGRAMME PAR LES AGENTES ET LES AGENTS D'ÉDUCATION

3.5.1 Enseignantes et enseignants

3.5.1.1 Degré de satisfaction à l'égard de la mise en oeuvre du programme

Un peu plus de la moitié, soit 57 p. 100 des enseignantes et des enseignants, manifestent une satisfaction notable quant à la façon dont ils réussissent à mettre en oeuvre le programme.

Le graphique 17 illustre le pourcentage d'enseignantes et d'enseignants qui attribuent leur satisfaction à l'une ou l'autre des raisons évoquées.

Graphique 17 Raisons de la satisfaction à l'égard de la mise en oeuvre du programme

A Accord avec les orientations
B Soutien pédagogique de la part de la direction de l'école
C Soutien pédagogique de la part de la conseillère ou du conseiller
D Qualité du matériel
E Préparation satisfaisante (instauration)
F Conformité de la démarche pédagogique avec celle qui est proposée par le programme
G Autres

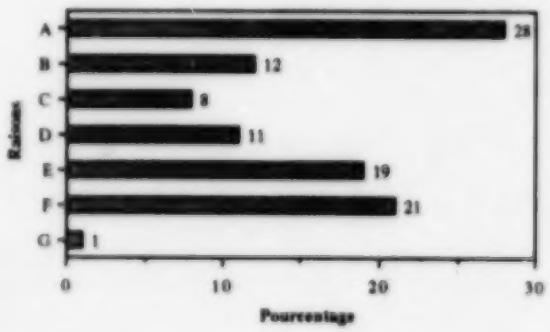

Remarque

- La somme des pourcentages inférieure à 100 est due à l'arrondissement à l'unité près.

Les trois raisons qui expliquent la satisfaction des enseignantes et des enseignants au regard de leur façon d'enseigner le programme sont, dans des proportions respectives de 28 p. 100, de

21 p. 100 et de 19 p. 100, leur accord avec les orientations du programme, la conformité de leur démarche pédagogique avec celle qui est proposée dans le programme ainsi que la préparation satisfaisante à l'occasion de la période d'instauration du programme. Quant à celles et ceux qui se disent insatisfaits, les raisons soulevées sont diverses.

Le graphique 18 illustre le pourcentage d'enseignantes et d'enseignants qui attribuent leur insatisfaction à l'une ou l'autre des raisons qui y sont mentionnées.

Graphique 18 Raisons de l'insatisfaction à l'égard de la mise en oeuvre du programme

A Manque de soutien pour la mise en oeuvre du programme
B Matériel insuffisant
C Matériel inadéquat
D Tâche d'enseignement trop lourde
E Manque de qualité des documents fournis par le ministère de l'Éducation
F Temps d'enseignement insuffisant
G Manque de maîtrise des préalables
H Rencontres avec les élèves trop espacées
I Manque de temps pour préparer les activités d'apprentissage
J Langage difficilement accessible dans les documents fournis par le ministère de l'Éducation
K Démarche pédagogique proposée dans le programme non conforme à ses convictions
L Préparation inadéquate (instauration)

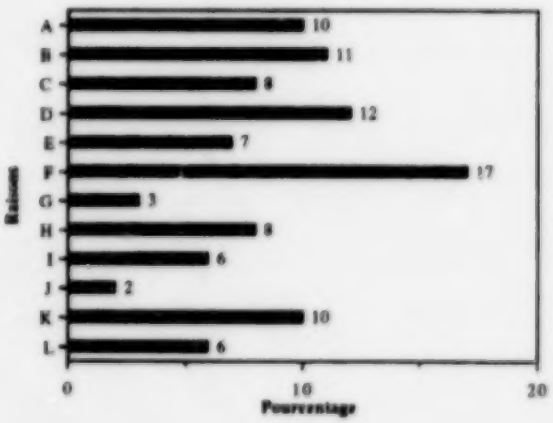

On constate que les deux raisons principales qui expliquent l'insatisfaction des enseignantes et des enseignants au regard de leur façon d'enseigner le programme sont, dans des proportions respectives de 17 p. 100 et de 12 p. 100, le temps d'enseignement insuffisant et la tâche d'enseignement.

En règle générale, 70 p. 100 des enseignantes et des enseignants se déclarent enthousiastes par rapport au programme de musique au 1er cycle du secondaire.

3.5.1.2 Perfectionnement

Les enseignantes et les enseignants expriment sept fois sur dix le désir de recevoir du perfectionnement, et les formes de perfectionnement privilégiées sont les activités de mise à jour, à l'occasion de journées pédagogiques pour 43 p. 100 des personnes interrogées ou pendant les heures de classe pour 36 p. 100.

Le graphique 19 exprime le pourcentage des modules qui devraient, de l'avis des enseignantes et des enseignants, faire l'objet de perfectionnement.

Graphique 19 Pourcentage du personnel enseignant qui souhaite du perfectionnement selon chacun des modules du programme

A Environnement sonore
B Création
C Langage musical
D Exécution
E Littérature musicale
F Graphisme

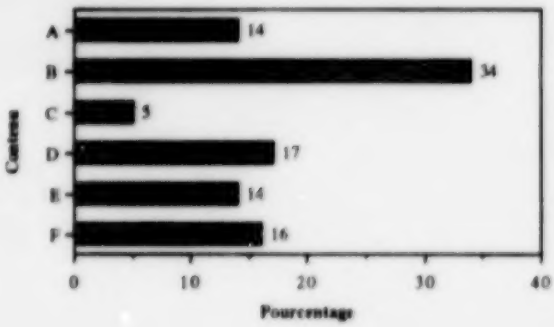

Si l'on se réfère aux opinions déjà émises par le personnel enseignant, il n'est pas étonnant que le module «Création» soit celui qui devrait faire prioritairement l'objet de perfectionnement par opposition au module «Langage musical» pour lequel le besoin de perfectionnement est à peu près inexistant.

3.5.2 Responsables du dossier «Musique»

3.5.2.1 Intérêt à l'égard du programme

Le graphique 20 illustre les avis des responsables du dossier au sujet de l'effet qu'a eu le programme sur l'intérêt des agentes et des agents d'éducation.

Selon les responsables du dossier, le programme d'études *Musique-secondaire* a-t-il contribué à accroître :

- leur intérêt quant à leur propre rôle de responsables du dossier de la musique?
- l'intérêt que portent les spécialistes à l'enseignement de la musique?

Graphique 20 Degré d'intérêt des agentes et des agents d'éducation selon l'avis des responsables du dossier

1 Enseignantes et enseignants

2 Responsables du dossier

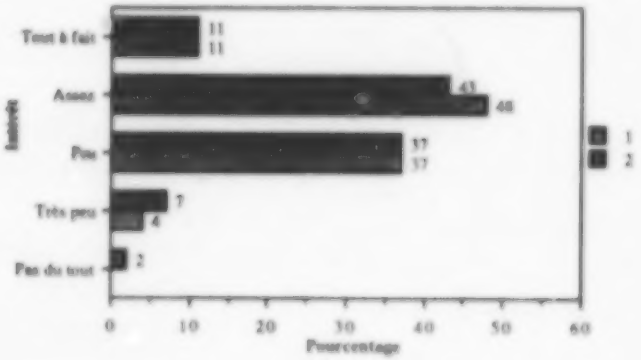

Les responsables du dossier jugent à peu près équivalent l'effet qu'a eu le programme sur l'accroissement de l'intérêt des enseignantes et des enseignants et sur leur propre intérêt.

Enfin, 75 p. 100 des responsables du dossier reconnaissent que le programme n'a pas suscité chez le personnel enseignant un besoin accru de consultation.

3.5.2.2 Forces et faiblesses du programme

Le tableau 14 contient les avis des responsables du dossier qui se sont prononcés sur une série de considérations qui constitueraient une force ou une faiblesse du programme de musique au 1er cycle du secondaire.

Tableau 14 Degré d'accord des responsables du dossier avec certaines considérations illustrant des forces ou des faiblesses du programme

CONSIDÉRATIONS	DEGRÉ D'ACCORD				
	Très fort (%)	Fort (%)	Moyen (%)	Faible (%)	Très faible (%)
• Une approche démocratique d'éducation musicale	**11**	**53**	31	6	0
• Un accent mis sur la participation de l'élève	**23**	**65**	13	0	0
• La division du programme en deux champs et sur deux cycles	8	32	45	13	3
• La répartition d'objectifs par modules	5	49	41	5	0
• Le nombre d'objectifs terminaux	0	45	32	**19**	**5**
• La précision des objectifs d'apprentissage reliés aux habiletés types	3	50	32	11	5
• La spécification des objectifs intermédiaires	0	32	**55**	11	3
• Les moyens proposés dans le Guide pédagogique	0	28	**62**	8	3
• L'énoncé sous forme d'objectifs des apprentissages d'ordre affectif	5	19	**57**	16	3

Remarque

- La somme des pourcentages est parfois supérieure à 100 à cause de l'arrondissement à l'unité près.

Les données du tableau 14 permettent de faire certains constats. La plus grande force du programme est manifestement l'accent mis sur la participation active de l'élève, d'autant plus qu'aucune des personnes consultées n'a accordé à cet aspect la cote «faible» ou «très faible». De plus, l'approche démocratique d'éducation musicale semble aussi être un point fort. Quant aux faiblesses du programme, elles se traduisent principalement dans : 1) l'énoncé sous forme d'objectifs des apprentissages d'ordre affectif; les moyens proposés dans le *Guide pédagogique*; et 3) la spécification des objectifs intermédiaires.

3.6 Opinions des directrices et des directeurs d'école

Comme la mise en oeuvre du programme de musique a des répercussions importantes dans la gestion générale d'une école, tant sur le plan administratif que pédagogique, les avis des directrices et des directeurs d'école qui ont participé à la consultation sur le programme de musique seront traités dans une section spéciale.

3.6.1 Contexte artistique de l'école

La presque totalité des directrices et des directeurs, soit dans 99 p. 100 des cas, affirment que leur école offre également le programme d'arts plastiques. De plus, 32 p. 100 ajoutent proposer aussi le programme d'art dramatique et 14 p. 100, celui de danse.

3.6.2 Sensibilisation et collaboration des directrices et des directeurs

En moyenne, 79 p. 100 des directrices et des directeurs soutiennent qu'ils sont au moins suffisamment sensibilisés au programme de musique au secondaire sous les aspects de la connaissance de ses éléments constitutifs et des moyens didactiques disponibles. Par contre, 64 p. 100 prétendent connaître passablement les limites et les contraintes inhérentes à la mise en oeuvre du programme et à l'évaluation des apprentissages.

Les directrices et les directeurs sont unanimes à reconnaître qu'ils collaborent chaque fois que l'enseignante ou l'enseignant désire réaliser des manifestations musicales dans leur école, certaines personnes alléguant qu'elles vont jusqu'à les susciter, d'autres à les encourager en diffusion restreinte, dans des proportions respectives de 77 p. 100 et de 41 p. 100. Enfin, pour 70 p. 100, les conditions et les frais des manifestations musicales ne semblent pas être un empêchement majeur pour encourager de telles réalisations.

3.6.3 Supervision pédagogique

Dans leur tâche de supervision, 41 p. 100 des directrices et des directeurs assurent qu'ils peuvent compter sur les services d'une ou d'un responsable du dossier. En ce qui concerne l'encadrement pédagogique, 79 p. 100 prétendent être en mesure d'accorder un soutien (ressources humaines, matériel didactique, équipement, etc.) à leur spécialiste.

Près de la moitié des directrices et des directeurs signalent qu'ils ont «souvent» ou «très souvent» l'occasion d'observer des cours de musique, et plus de 80 p. 100 en moyenne soutiennent être en mesure de s'assurer que les enseignantes et les enseignants respectent le programme, planifient leurs cours et des moments d'évaluation formative et élaborent des instruments ou des activités de mesure en évaluation formative et sommative.

Finalement, 26 p. 100 des directrices et des directeurs admettent qu'il leur est «très souvent» possible de répondre aux occasions de perfectionnement qui s'offrent au ou à la spécialiste en musique de leur école. Pour ce qui est des autres cas, voici quelles sont les principales raisons évoquées pour expliquer leur incapacité d'y répondre régulièrement :

- l'enseignante ou l'enseignant utilise les journées pédagogiques pour effectuer des mises à jour (selon 47 p. 100 des directrices et des directeurs);
- le temps alloué aux journées pédagogiques est consacré à d'autres tâches prioritaires dans l'école (selon 28 p. 100).

3.7 Synthèse des commentaires écrits

Dans les pages qui suivent sont compilés brièvement les commentaires écrits émis le plus fréquemment par les 180 professeures et professeurs de musique et les 48 responsables du dossier à la fin des questionnaires retournés au ministère de l'Éducation. Les personnes consultées n'ont pas toutes formulé des commentaires écrits. Ainsi, le nombre de commentaires formulés figure à la fin de chaque énoncé : le losange [◊] représente les enseignantes et les enseignants et l'autre symbole [●], les responsables du dossier.

Soutien pédagogique

- Difficulté de répondre aux besoins des enseignantes et des enseignants due à la lourdeur de la tâche de la ou du responsable ou à son manque de spécialisation : ● **7.**

Préparation en vue de la mise en oeuvre du programme

- Insuffisance du temps alloué à la préparation : ◊ **11.**

Contenu

- Interrogation sur la pertinence du module «Graphisme» : ◊ **10,** ● **1.**
- Interrogation sur la pertinence du module «Création» : ◊ **10,** ● **1.**
- Manque de temps pour couvrir le contenu du programme : ◊ **12.**

Matériel didactique

- Désaccord avec la méthode Patenaude : ◊ **11,** ● **1.**
- Matériel fortement recommandé :
  - maison d'édition : ◊ **58;**
  - matériel maison ou régional : ◊ **22,** ● **2.**
- Création d'une banque de documents audiovisuels : ◊ **7.**

Planification de l'enseignement

- Manque de temps : ◊ **8.**

Évaluation des apprentissages

- Manque d'instruments d'évaluation : ◊ **3.**

Appréciation globale

- Programme inadéquat, non réaliste : ◊ **10.**
- Nécessité de mettre l'accent sur l'exécution : ◊ **20.**
- Nécessité de considérer l'enseignement de la musique en atelier, d'où l'obligation de réduire le nombre d'élèves par groupe (15) : ◊ **12.**

4. RÉSULTATS DES ÉLÈVES À L'ÉPREUVE DE SYNTHÈSE, SUIVIS DE LEURS COMMENTAIRES

4.1 REMARQUES SUR L'ÉPREUVE

L'épreuve de synthèse en vue de l'évaluation du programme était composée de deux parties : une partie écrite et une partie pratique, cette dernière se subdivisant en deux volets : l'exécution et la création. Cette épreuve a été préparée par des enseignantes et des enseignants et des conseillères et des conseillers pédagogiques d'après la *Définition du domaine*, document nº 16-3505-05. Le tableau 15 montre l'importance relative accordée à chacune des dimensions de même que le ou les objectifs qui y correspondent.

Tableau 15 Importance accordée à chacune des dimensions et à leurs objectifs

COMPOSANTES / HABILETÉS TYPES	PARAMÈTRES SONORES 35 %	ÉLÉMENTS DE GRAPHISME ET DE LANGAGE 30 %	ÉLÉMENTS DE TECHNIQUE 25 %	ÉLÉMENTS DE STRUCTURE 10 %
IDENTIFIER 25 %		2a 8 %		1a 2 %
SUPPORT PSYCHOMOTEUR	1b 8 %	2b 4 %		3b 3 %
	4a 3 %	2 %		
APPLIQUER 60 %	4b 19 %	16 % EXÉCUTION	20 %	
SYNTHÉTISER 15 %	5 5 %		5 % CRÉATION	5 %

4.2 RÉSULTATS DES ÉLÈVES

4.2.1 Partie écrite

La partie écrite a été soumise à un échantillon de 825 élèves appartenant à des organismes scolaires francophones, répartis dans toutes les régions administratives du Québec. Toutefois les écoles offrant un champ d'études en musique, de même que celles qui ne donnent pas le cours de musique au 1er cycle au secondaire, n'ont pas d'élèves dans l'échantillon.

Pour la partie écrite, les élèves faisant partie de l'échantillon ont obtenu une note moyenne de 44 %

Graphique 21 Pourcentage d'élèves par ordre de résultats

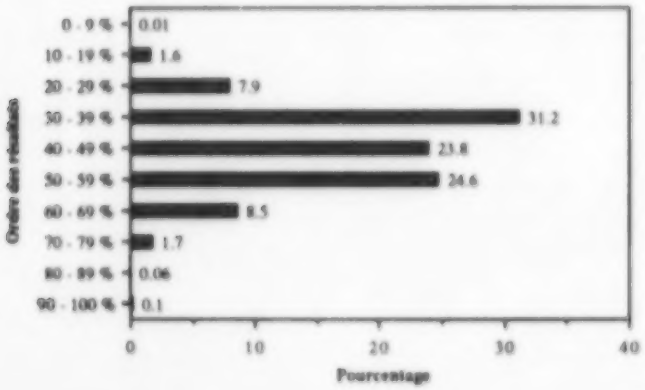

Il faut remarquer que 10,9 p. 100 des élèves ont obtenu 60 % et plus et que 79,6 p. 100 des élèves ont obtenu entre 30 et 59 %.

Les 26 questions de l'épreuve écrite peuvent être regroupées dans trois catégories distinctes :

- Audition : 11 questions : 4 dans la dimension 1b, 4 dans la dimension 2b et 3 dans la dimension 3b;
- Dictée : 5 questions : 4 dans la dimension 1b et 1 dans la dimension 4a;
- Théorie : 10 questions : 8 dans la dimension 2a et 2 dans la dimension 3a.

Graphique 22 Résultats des élèves par catégorie

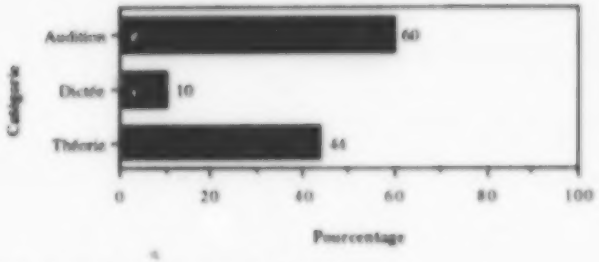

Graphique 23 Résultats des élèves par dimension

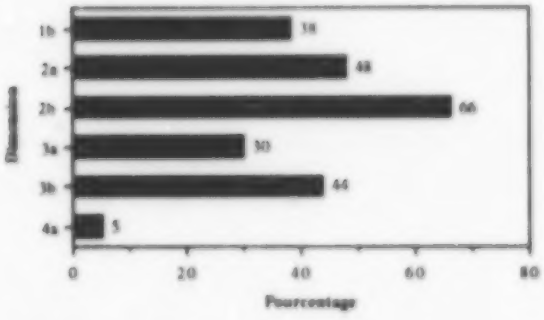

Graphique 24 Résultats des élèves par composante

A Paramètres sonores

B Graphisme et langage

C Structure

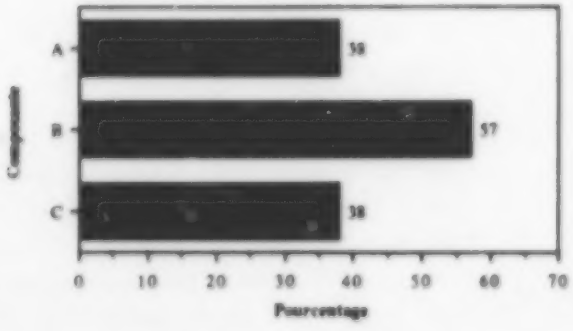

Selon les graphiques 21 à 24, on peut constater que les 11 questions regroupées dans la catégorie «Audition» et qui appartiennent aux dimensions 1b, 2b et 3b ont été les mieux réussies (60,0 p. 100). Par ailleurs, 55,2 p. 100 des élèves affirment n'écouter de la musique en classe que deux ou trois fois par année. Les questions les moins bien réussies sont celles qui se trouvent dans la catégorie «Dictée» et qui appartiennent aux dimensions 1b et 4a. D'ailleurs, 65,4 p. 100 des élèves affirment ne prendre que rarement ou jamais des dictées en classe .

4.2.2 Partie pratique

Un jury composé de deux membres a visité 12 écoles du Québec et a évalué l'exécution et la création.

4.2.2.1 Exécution

Dans cette partie, les élèves devaient exécuter des pièces musicales de leur répertoire d'ensemble à l'aide de la voix ou d'instruments de musique (objectifs terminaux 8.4.3, 8.4.4, 8.4.6, 8.4.7, 8.4.8 et 8.4.9).

Dans neuf écoles, les élèves faisaient de la musique d'ensemble : harmonie scolaire (six), flûtes à bec (deux) et guitares (une). Deux écoles n'offraient que la possibilité de faire de la musique individuelle : guitare pour l'une et piano électronique pour l'autre. Enfin, une école n'offrait aucune formation instrumentale ni vocale.

Les membres du jury ont tenu compte dans leur évaluation de 13 critères provenant de la dimension 4b et se rapportant aux paramètres sonores, aux éléments de graphisme et de langage et aux éléments de technique (voir le tableau 16). Pour chacun des critères, le jury a attribué une cote (voir le tableau 17).

Tableau 16 Liste des critères utilisés pour l'exécution

1. Respect de la partition
2. Réponse aux consignes de la ou du chef
3. Posture
4. Technique instrumentale ou vocale de base
5. Richesse et variété du répertoire
6. Justesse et précision des sons émis
7. Timbre et qualité sonore
8. Expression à travers la musique
9. Mise en évidence du caractère des pièces
10. Capacité de recréer le style des oeuvres
11. Capacité d'ajuster sa voix ou son jeu instrumental aux autres
12. Participation mentale au jeu des autres lorsque sa section est au repos
13. Capacité d'effectuer ses entrées et ses attaques aux bons moments

Tableau 17 Valeur des cotes pour l'exécution

Cote		Valeur indicative
A	Excellent	100
B	Très satisfaisant	80
C	Satisfaisant	60
D	Insatisfaisant	40
E	Très insatisfaisant	10

Tableau 18 Résultats de l'observation du jury pour l'exécution

Critère	Répartition des écoles selon les cotes						Moyenne indicative (%)
	A	B	C	D	E	Sans objet	
1			5	3	3	1	41
2			3	3	4	2	34
3		1	3	2	4	2	38
4		2	1	3	5	1	35
5				2	9	1	15
6			3	2	5	2	31
7			3	1	6	2	28
8				3	6	3	20
9			1	3	5	3	26
10			1	1	7	3	19
11			3	3	4	2	34
12			3	3	4	2	34
13		1	2	3	4	2	36
						Moyenne globale	30

Au tableau 18 se trouvent, entre autres :

- les écoles pour lesquelles le genre d'exécution des élèves ne permettait pas d'appliquer certains critères d'observation (exemple : les critères 11, 12 et 13 ne s'appliquaient pas aux élèves qui ont joué individuellement du piano électronique ou de la guitare);
- l'école qui n'offrait aucune formation instrumentale ni vocale.

Voici quelques remarques générales complémentaires faites par les membres du jury :

- les principes élémentaires de la théorie appliquée ne sont pas assimilés;
- le répertoire est pauvre et très limité;

- la sonorité d'ensemble est plutôt désagréable à l'oreille : on joue trop fort et toujours faux;
- les techniques appropriées pour bien jouer des instruments ne sont pas acquises.

4.2.2.2 Création

Dans aucune des écoles visitées, les élèves n'avaient l'habitude de créer leur propre musique au moyen d'un matériau sonore (objectifs terminaux 8.2.1, 8.2.2 et 8.2.3). Cependant, sept écoles ont quand même accepté de les soumettre à cette partie de l'épreuve. Étant donné qu'il s'agissait pour toutes et tous d'une première expérience en création musicale, les membres du jury ont préféré faire l'évaluation sous forme d'observation plutôt que d'utiliser la grille qui avait été prévue à cet effet.

Observations faites pendant l'élaboration des créations :

- les équipes éprouvent énormément de difficultés à structurer leur activité; il y a beaucoup de perte de temps par manque d'organisation;
- les efforts sont isolés et mal coordonnés;
- la moitié des élèves s'appliquent réellement et font preuve d'initiative; l'autre moitié attend qu'on la dirige;
- les élèves ne respectent pas les règles d'élaboration; elles et ils n'ont visiblement aucune habitude de la création sonore.

Observations faites pendant l'exécution des créations :

- les élèves tentent désespérement de respecter les consignes imposées mais n'arrivent pas à les concrétiser dans leur création;
- on ne constate aucun souci d'obtenir un résultat sonore agréable;
- les moyens sonores exploités sont très limités;
- le résultat sonore n'est pas en relation avec le thème proposé;
- les élèves n'expriment ni sentiments ni émotions;
- la qualité des créations sonores ne dépasse pas ce que l'on attend des élèves du 1er cycle du primaire.

Il est à noter que six enseignantes et enseignants sur sept ont exprimé une opinion favorable sur l'expérience de création, et 78 p. 100 des élèves affirment avoir apprécié l'expérience et désirer la recommencer.

4.3 Conclusion sur les résultats des élèves

Les résultats des élèves doivent être considérés avec une grande prudence compte tenu de la variété des modes d'organisation pour la musique au 1er cycle du secondaire. Les résultats

obtenus ne permettent donc pas de reconnaître la maîtrise de l'apprentissage dans l'ensemble du programme de musique.

En effet, la majorité des élèves ne peut prendre correctement une dictée musicale, ne peut créer sa propre musique en utilisant un matériau sonore et n'a pas développé l'aptitude à faire de la musique de groupe. Par ailleurs, le nombre d'heures consacrées à l'apprentissage de la musique au 1er cycle du secondaire est très variable d'une école à l'autre au Québec, et l'épreuve, qui englobait cependant l'ensemble des objectifs du programme, ne tenait pas compte de cette disparité.

L'épreuve était une première épreuve élaborée par le Ministère et soumise aux élèves en vue de l'évaluation du programme d'études uniquement. Par conséquent, aucun élève n'a reçu une note personnelle, aucune école et aucune région non plus.

4.4 Synthèse des commentaires écrits des élèves

Des commentaires ont été livrés par les élèves en musique. La présente section en livre les principaux. Ils se résument ainsi : le programme est trop chargé, on désire écouter et jouer de la musique plus populaire, on désire moins de théorie et beaucoup plus de pratique avec des instruments de meilleure qualité et en plus grand nombre. Les élèves ont jugé l'épreuve difficile, car il y avait beaucoup d'éléments qui n'avaient pas été vus en classe. À remarquer que les personnes consultées n'ont pas toutes formulé des commentaires écrits. Ainsi, le nombre de commentaires formulés figure à la fin de chaque énoncé.

Programme . considérations générales

- Le programme est trop chargé pour tout voir : 7.
- Changez le programme, modifiez-le, allégez-le : 2.
- Le programme est trop chargé si on veut jouer des instruments : 2.

Contenu

Écoute

- Écouter plus de musique populaire ou de rock : 14.
- Écouter plus de musique dans les cours : 9.
- On n'écoute jamais de musique en classe! C'est déplorable! : 4.
- Écouter plus de films (exemple : *Amadeus*) : 4.

Jeu instrumental

- On devrait jouer de la musique moins ennuyante, plus populaire : 8.
- J'aime jouer d'un instrument de musique : 8.
- Avoir plus de temps de pratique individuelle : 6.
- J'aime choisir mes propres pièces : 3.

Théorie et pratique

- Faire moins de théorie, plus de pratique : 32.
- Il faut un minimum de théorie : 3.

Activités

- Les concerts sont intéressants : 6.
- Faire plus de concerts : 4.
- Voir l'histoire du rock : 4.
- Ce serait amusant de réunir quelques élèves de chaque région pour faire des concerts (échanges de musique) : 3.
- Avoir plus souvent l'occasion de composer des petites pièces, individuellement ou en groupe : 3.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Diversité

- On n'a pas assez le choix, on devrait pouvoir choisir notre instrument : 15.
- Apprendre autre chose que de la flûte à bec : 12.
- Ce serait bien d'avoir :
  - des guitares : 6;
  - des synthétiseurs : 4;
  - des instruments à percussion : 3;
  - de la basse : 2.

Qualité

- Les instruments sont vraiment trop vieux et en nombre insuffisant : 25.
- Il n'y a pas assez de locaux pour la pratique : 17.
- Le local est trop petit et sert à d'autres matières : 13.
- Nous n'avons pas assez de bons instruments : 12.
- Le piano devrait être accordé plus souvent. Il faut même le changer : 9.
- La chaîne stéréophonique est démodée : 8.

Autre

- Ce serait plaisant si on pouvait apporter les instruments chez nous : 2.

MATÉRIEL DIDACTIQUE

- On n'a pas de cahier d'exercices, on en veut un : 3.

Appréciation de l'épreuve et de ses difficultés

- L'épreuve est trop difficile : 63.
- Il y avait dans ce test des choses que l'on n'avait jamais vues : 62.
- J'ai aimé faire cette évaluation, c'était intéressant : 7.
- Il faudrait plus de théorie pour répondre à un questionnaire comme ça : 4.
- 90 miautes, c'est trop long : 3.

APPRÉCIATION GLOBALE

- J'aime la musique : 35.
- Je n'aime pas la musique : 15.
- Avec deux cours par semaine, on avance tellement lentement que l'intérêt en souffre! : 15.
- J'aime la musique quand on joue : 9.
- La musique devrait être un cours optionnel : 8.
- La classe est hétérogène : c'est fatigant pour les élèves plus avancés de toujours attendre après celles et ceux qui n'ont jamais fait de musique : 3.
- Les cours devraient être suivis en petits groupes : 2.

5. CONCLUSION

En conclusion, on doit constater que le bilan de l'évaluation du programme de musique révèle que le programme n'est pas mis en oeuvre intégralement et de façon satisfaisante. Cela se justifie par un contenu trop chargé pour le temps prévu au régime pédagogique, avec six modules dont deux sont négligés ou presque absents dans la pratique. Une préparation jugée insatisfaisante à ce nouveau programme, un manque de matériel didactique, un contenu considéré comme n'étant pas toujours adapté aux élèves, des responsables spécialistes en musique peu nombreux ou des responsables du dossier ne pouvant accorder que peu de temps au soutien pédagogique et de maigres résultats des élèves à une épreuve sommative sur le programme sont autant d'éléments qui révèlent des faiblesses et qui correspondent de façon très cohérente à l'ensemble de l'opinion des agentes et des agents d'éducation.

5.1 ÉLÉMENTS POSITIFS

Formation en musique

Plus de 70 p. 100 des enseignantes et des enseignants possèdent soit une formation universitaire spécialisée en musique, soit un diplôme d'études supérieures du conservatoire. Par contre, seulement la moitié des responsables du dossier possèdent une formation spécialisée en musique.

Expérience du personnel enseignant en musique

Plus de 80 p. 100 des enseignantes et des enseignants ont une expérience supérieure à cinq ans dans l'enseignement, et dans neuf cas sur dix en musique.

Orientations

Dans une proportion de 84 p. 100, les enseignantes et les enseignants et les responsables du dossier considèrent que les orientations sont clairement énoncées.

Contenu
(modules «Environnement sonore», «Langage musical» et «Exécution»)

Plus de 70 p. 100 des enseignantes et des enseignants ainsi que des responsables du dossier affirment que les objectifs et le contenu des modules «Environnement sonore», «Langage musical» et «Exécution» aident à la précision de la tâche d'enseignement.

Contenu associé à l'habileté à identifier et à l'habileté à appliquer
(**identifier** : connaître et comprendre les différentes composantes de la musique; **appliquer** : exploiter les différentes composantes de la musique par le moyen de la voix ou d'un instrument dans l'exécution d'un fragment d'une pièce musicale ou de toute la pièce)

La très grande majorité, soit 90 p. 100 des agentes et des agents d'éducation, signifient leur accord au regard des habiletés à identifier et à appliquer. Cependant, on dénonce un temps d'enseignement insuffisant pour donner le contenu et un matériel insuffisant pour développer l'habileté à «appliquer». Il y a lieu de rappeler les commentaires des élèves sur le programme qu'elles et ils jugent trop chargé.

5.2 ÉLÉMENTS NÉGATIFS

Préparation reçue pour la mise en oeuvre du programme

La formation reçue a été jugée insatisfaisante par 61 p. 100 des enseignantes et des enseignants quant au temps alloué pour se préparer à mettre en oeuvre le programme. Cela ne vient que confirmer ce qui était mentionné déjà dans le rapport rédigé à la suite de l'évaluation lors de l'instauration du programme.

L'insatisfaction porte principalement sur la formation reçue pour les modules «Création», «Musique actuelle», «Graphisme» et «Évaluation des apprentissages».

On notera en outre que seulement 34 p. 100 des responsables assuraient le dossier de la musique au moment de l'instauration du programme. Par conséquent, 66 p. 100 des responsables actuels n'ont pas reçu de formation sur le programme et ont donc une expérience de moins de cinq ans dans leur fonction.

Ressources et temps reliés au soutien pédagogique

On constate que 85 p. 100 des responsables du dossier consacrent moins de 20 p. 100 de leur temps pour aider le personnel enseignant. Seulement 36 p. 100 des spécialistes en musique soutiennent que leur commission scolaire fait appel à des personnes-ressources.

Cependant, la moitié des responsables ont assez souvent des rencontres individuelles avec les enseignantes et les enseignants et, dans sept cas sur dix, elles et ils leur transmettent des documents d'information en musique. La rédaction de documents de soutien, l'analyse et la préparation de matériel didactique de même que la préparation d'instruments de mesure se font rarement.

Contenu
(modules «Création» et «Graphisme»)

Les objectifs et le contenu des modules «Création» et «Graphisme» n'aident pas à préciser la tâche d'enseignement, selon le personnel enseignant. On invoque comme raisons les objectifs trop ambitieux, le contenu qui n'est pas spécifié pour chacun des objectifs et la formulation des objectifs jugée inadéquate. Il y a lieu de mentionner que pour ces deux modules la préparation reçue avait été jugée insatisfaisante. De plus, on se rappellera également que le module «Création» n'était pas exploité dans les écoles faisant partie de l'échantillon.

Ces modules cités retiennent le moins de temps d'enseignement et sont jugés les moins adaptés aux élèves de 1re et de 2e secondaire.

Contenu associé à l'habileté à synthétiser et temps d'enseignement
(synthétiser : organiser les différentes composantes de la musique (créer))

L'habileté à synthétiser s'avère problématique. Le contenu ne semble pas adapté aux élèves de 1re et de 2e secondaire, mais ce qui ressort principalement, c'est le temps d'enseignement insuffisant pour transmettre le contenu prévu et le manque de soutien pour l'enseigner.

Si l'on observe les données quant au pourcentage du temps consacré au développement des habiletés, on constate que 81 p. 100 des enseignantes et des enseignants consacrent 20 p. 100 et moins de leur temps d'enseignement au développement de cette habileté. De plus, les responsables du dossier révèlent que très peu, soit 11 p. 100, consacrent un cinquième de leur tâche au soutien pour le développement de cette habileté.

Les faibles résultats des élèves en création et l'insatisfaction relative à la préparation reçue sur la «création» sont également à retenir. Les ateliers de création sont rarement utilisés dans la pratique; 43 p. 100 en font rarement et 38 p. 100 ne les utilisent jamais.

Matériel didactique

Seulement 16 p. 100 du personnel enseignant utilise l'unique matériel de base autorisé par le Ministère. On supplée donc par un matériel élaboré par les enseignantes et les enseignants. Seulement 13 p. 100 des responsables du dossier fabriquent du matériel didactique complémentaire pour le personnel enseignant.

Pour ce qui est des instruments, le personnel enseignant dénonce un matériel insuffisant. Il y a lieu de rappeler les commentaires des élèves sur le nombre insuffisant d'instruments et sur leur piètre qualité. On doit considérer également les faibles résultats des élèves à l'exécution, bien que, dans l'enseignement, la pratique individuelle de l'instrument et les ateliers d'ensembles instrumentaux soient nettement favorisés.

Évaluation formative

Seulement le tiers des enseignantes et des enseignants affirment qu'il existe des instruments de mesure pour les aider dans leur tâche d'évaluation formative. Par contre, six personnes de ce groupe sur dix ont été sensibilisées à la démarche d'évaluation formative, et 80 p. 100 soutiennent qu'elles font de l'évaluation formative en classe.

Évaluation sommative (modules «Création» et «Graphisme»)

Un peu plus de la moitié seulement des responsables du dossier de la musique ont pu assister à une séance d'animation sur la *Définition du domaine en musique*, offerte par leur direction régionale, du ministère de l'Éducation, invoquant comme raison leur emploi du temps dans le tiers des cas et l'absence d'information pour le quart des cas.

Très souvent, ce sont les spécialistes en musique qui préparent l'épreuve de synthèse de fin d'année, et les modules «Création» et «Graphisme» ne font que rarement l'objet d'évaluation.

5.3 RECOMMANDATIONS

À la lumière de toutes les données recueillies, il est recommandé:

- De préserver les orientations véhiculées au programme, car elles font l'objet d'un accord important de la part de l'ensemble des personnes consultées.

- De revoir le contenu du programme et d'analyser une structure des objectifs par année.

- De définir des **objectifs** terminaux et spécifiques **minimaux** ainsi que des éléments de contenu à l'intérieur d'un **tronc commun** et des **objectifs d'enrichissement** afin de tenir compte des différents cheminements possibles des élèves du primaire.

- De suggérer des durées réalistes de temps d'enseignement ou d'activités, si on conserve un programme par modules.

- De suggérer des activités permettant de varier un répertoire et permettant de développer les techniques pour bien jouer des instruments.

- D'assurer un perfectionnement, à la suite de la révision du programme, auprès des agentes et agents d'éducation concernés lors des journées pédagogiques.

- D'assurer un perfectionnement pour la littérature musicale à partir d'un répertoire élaboré par le Ministère.

- De faire en sorte qu'un matériel didactique de base correspondant au programme soit accessible.

- De sensibiliser les Commissions scolaires à la place requise du matériel dans l'enseignement de la musique afin qu'elles s'assurent que les instruments de musique prévus par le programme soit en nombre suffisant et en bon état de fonctionner, et que l'on examine la possibilité pour l'élève d'avoir accès à des instruments après la période de cours.

- D'offrir des séances de perfectionnement sur la façon d'élaborer des instruments de mesure pour l'évaluation formative et l'évaluation sommative afin d'aider les milieux scolaires.

- De mener une réflexion sur un mode d'organisation scolaire facilitant les pratiques musicales.

REMERCIEMENTS

La Direction du développement de l'évaluation remercie Mme Isabelle Aubin, responsable des programmes en arts au ministère de l'Éducation, pour sa collaboration aux travaux d'évaluation, de même que Mme Marie Bergeron Makdissi, consultante en évaluation, pour sa participation à l'analyse des données.

La Direction remercie également le personnel enseignant, les conseillères et les conseillers pédagogiques qui ont participé à la préparation des divers questionnaires utilisés pour la collecte des données. La Direction souligne particulièrement la participation de Mme Louise Bail-Milot, consultante en évaluation et en musique, de Mme Louise Parent, conseillère pédagogique à la Commission scolaire Des Milles-Îles, et de M. Gérald Macleay, enseignant à la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Merci à toutes les personnes qui ont répondu à notre enquête et aux élèves qui ont participé à l'épreuve de musique.

Lisette Coté-Bernier,
agente de développement pédagogique

Nicole Grandbois,
responsable de l'évaluation des programmes d'études

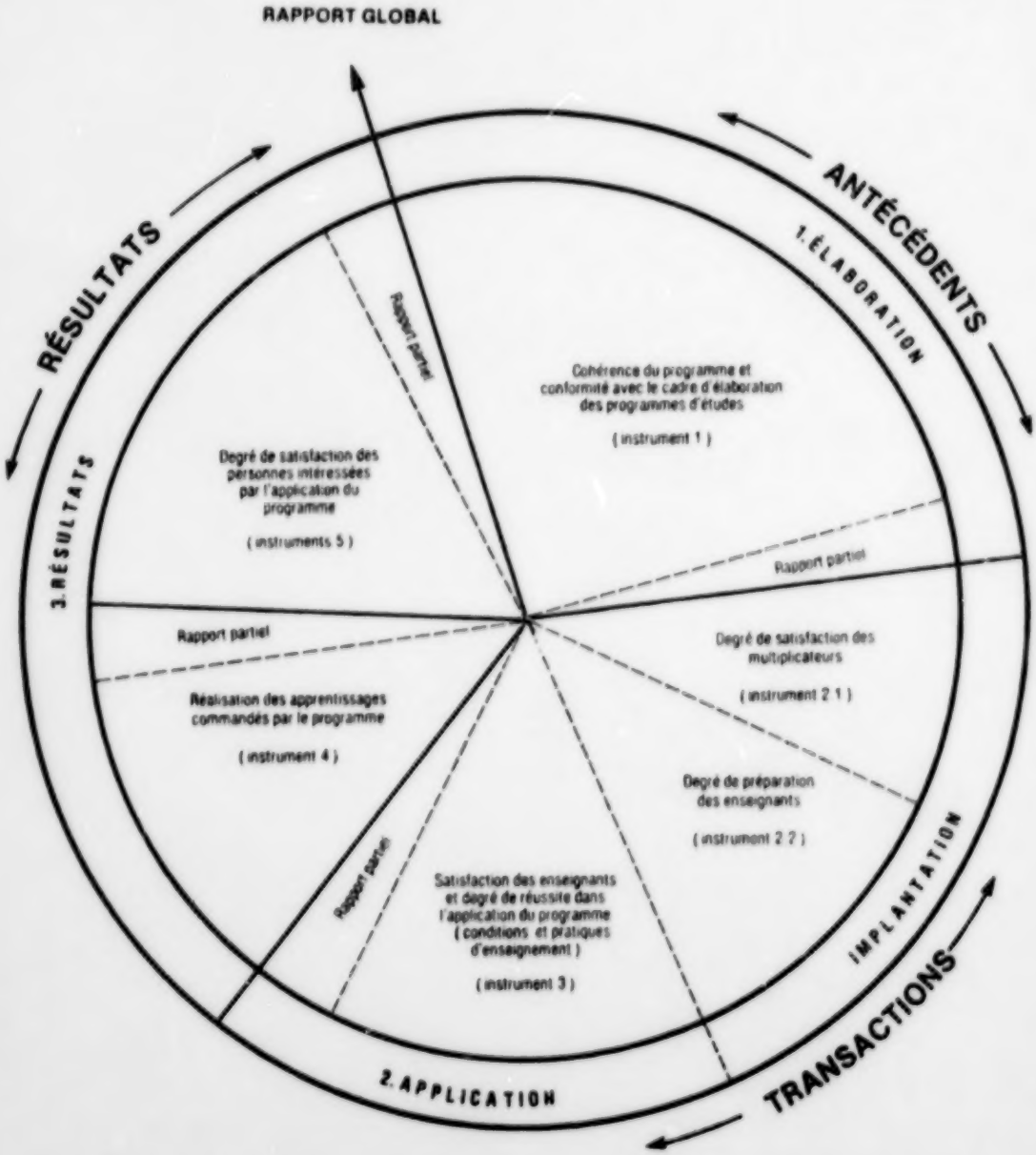
RAPPORT GLOBAL
ANTÉCÉDENTS
1. ÉLABORATION
Cohérence du programme et conformité avec le cadre d'élaboration des programmes d'études
(instrument 1)
Rapport partiel
Degré de satisfaction des multiplicateurs
(instrument 2.1)
Degré de préparation des enseignants
(instrument 2.2)
IMPLANTATION
TRANSACTIONS
2. APPLICATION
Satisfaction des enseignants et degré de réussite dans l'application du programme (conditions et pratiques d'enseignement)
(instrument 3)
Rapport partiel
Réalisation des apprentissages commandés par le programme
(instrument 4)
Rapport partiel
3. RÉSULTATS
Degré de satisfaction des personnes intéressées par l'application du programme
(instruments 5)
Rapport partiel
RÉSULTATS

MODÈLE GÉNÉRAL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

Note: En raison de la nouvelle terminologie au Ministère, il faut lire "mise en oeuvre" au lieu de "application".

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

18-7543-08

Niveau(x) d'enseignement: 4
Centre d'interêt: 815

Numero EDUQ : 9270232

Musique : 1er cycle du secondaire / Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques, Direction du développement de l'évaluation. -- [Québec] : La Direction générale, 1990, c1991.
81 p. : ill. ; 28 cm + questionnaire ([27] f.). -- (Rapport global / Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques du Québec)

Titre de la couv.: Evaluation des programmes d'études. Code: 9192-410; 16-7543-06.

ISBN 2-550-15775-3

Vedette(s)-secondaire(s):: Québec (Province). Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques. Direction du développement de l'évaluation

Descripteurs:: Musique • Evaluation de programmes • Elaboration de programmes • Programme d'études • Méthode d'évaluation • Evaluation de l'apprentissage • Rendement scolaire • Questionnaire • Secondaire (Ordre d'enseignement)

Le rapport global fait état des données recueillies lors de l'évaluation du programme de musique du premier cycle du secondaire ainsi que de celles obtenues lors de l'évaluation de la phase d'élaboration du programme et de son instauration. Le premier chapitre fournit des renseignements sur l'objectif de l'évaluation du programme, le modèle et la démarche d'évaluation, la construction de l'échantillon et la participation aux opérations de mai et de juin 1989. Le deuxième chapitre donne des renseignements sur les phases de l'élaboration du programme de musique. Les troisième et quatrième chapitres présentent les principales données recueillies à l'aide des questionnaires sur la satisfaction auprès de trois groupes d'agents d'éducation. Le cinquième chapitre analyse les résultats obtenus à l'échelle provinciale par les élèves du premier cycle du secondaire à l'épreuve de musique, dont la seule fin est l'évaluation du programme d'études. Enfin, la conclusion met en relief les éléments importants qui se dégagent de l'évaluation du programme. Le questionnaire utilisé avec les résultats obtenus à l'épreuve accompagne le rapport.

Type de document:

9270232-B

PLAN D'ATELIER

ÉVALUATION DU PROGRAMME DE MUSIQUE
1er cycle du secondaire

1. Présentation du modèle utilisé en évaluation des programmes d'études.

2. Participation au sondage (questionnaires).

3. Résultats de la collecte des données par le biais de questionnaires.

4. Résultats des élèves à l'épreuve (partie écrite).

5. Résultats des élèves à l'épreuve (partie pratique: exécution et création).

ANNEXE I

MODÈLE GÉNÉRAL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

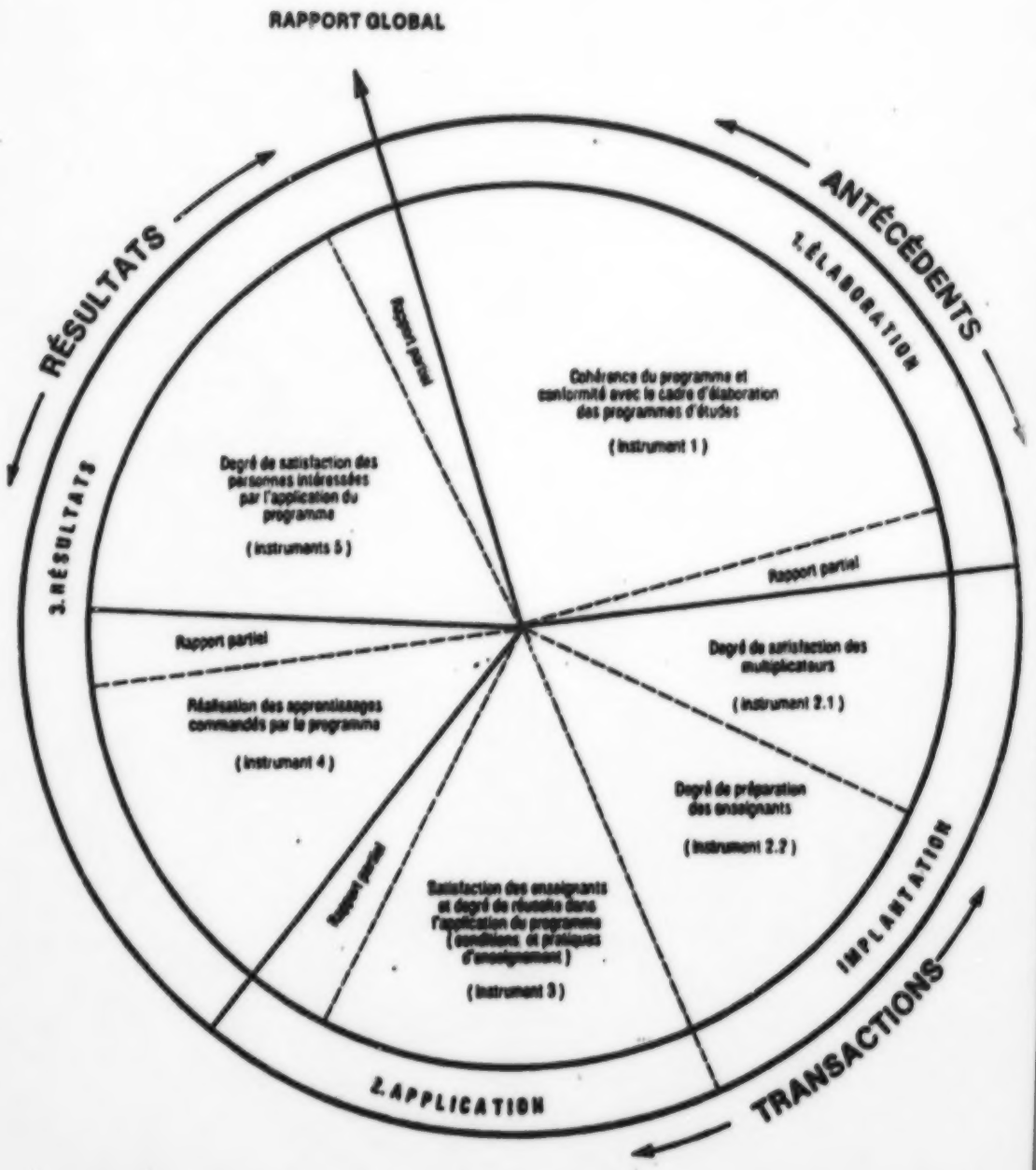
RAPPORT GLOBAL
ANTÉCÉDENTS
1. ÉLABORATION
Cohérence du programme et conformité avec le cadre d'élaboration des programmes d'études
(Instrument 1)
Rapport partiel
Rapport partiel
Degré de satisfaction des multiplicateurs
(Instrument 2.1)
Degré de préparation des enseignants
(Instrument 2.2)
IMPLANTATION
TRANSACTIONS
2. APPLICATION
Satisfaction des enseignants et degré de réussite dans l'application du programme (conditions et pratiques d'enseignement)
(Instrument 3)
Rapport partiel
Réalisation des apprentissages commandés par le programme
(Instrument 4)
Rapport partiel
Degré de satisfaction des personnes intéressées par l'application du programme
(Instruments 5)
3. RÉSULTATS
RÉSULTATS

MODÈLE GÉNÉRAL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES D'ÉTUDES

PARTICIPATION AU SONDAGE EN MUSIQUE
1er cycle du secondaire

Questionnaire

Écoles invitées à participer: (Toutes les écoles où se dispensent l'enseignement de la musique)	273	81 privées 192 publiques	- 97 commissions scolaires

Personnes consultées qui ont répondu

Enseignantes et enseignants:	180
Répondantes et répondants du dossier de la musique	48
Directrices et directeurs d'école	133

Évaluation du programme de musique
1er cycle du secondaire
Septembre 1989

Quelle proportion de la tâche des conseillers pédagogiques est consacrée au dossier de musique?

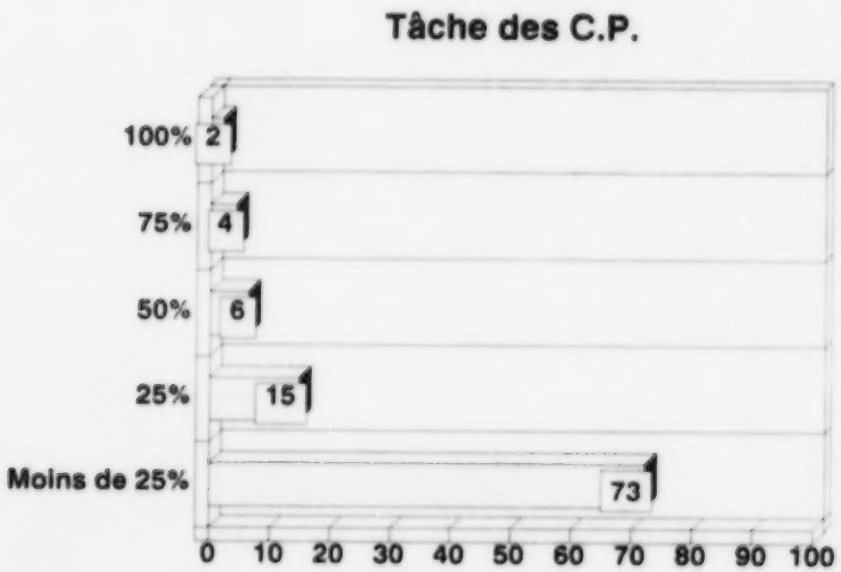

Quelle est la principale fonction des répondants du dossier dans leur commission scolaire?

Fonction des répondants du dossier de la musique

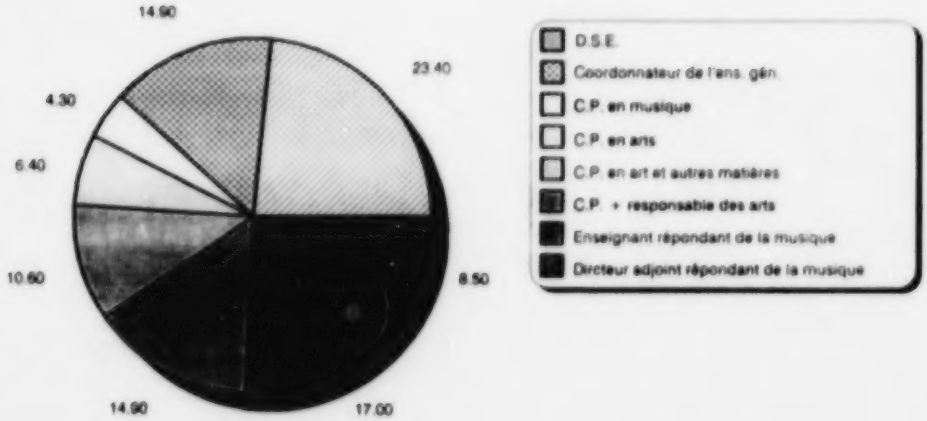

Personnel enseignant (fonction)

180 personnes consultées

Question Posée:

- **Quel statut détenez-vous?**

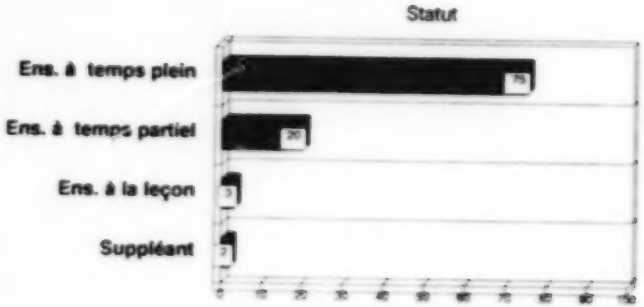

- **Enseignez-vous d'autres disciplines que la musique?**

  Oui 31%
  Non 69%

- **Enseignez-vous une autre discipline artistique?**

  Oui 7%
  Non 93%

Combien de temps a été alloué aux enseignants pour se préparer à appliquer le programme?

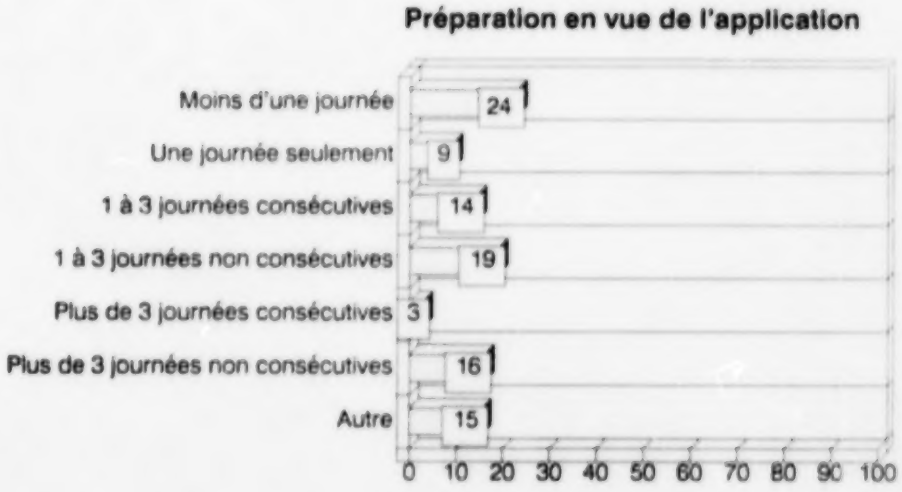

Selon les enseignants, le temps qui leur a été alloué pour se préparer à appliquer le programme a-t-il été suffisant?

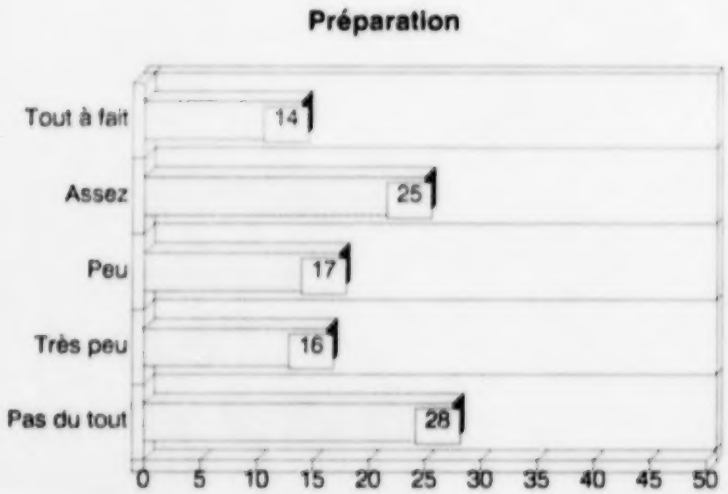

Selon les C.P., le temps alloué pour se préparer à implanter le programme a-t-il été suffisant?

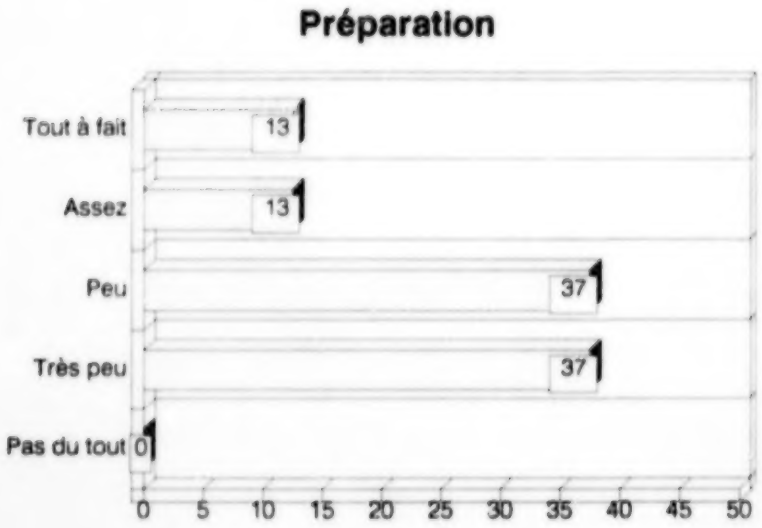

Quel pourcentage des enseignants sont en accord avec les orientations du programme?

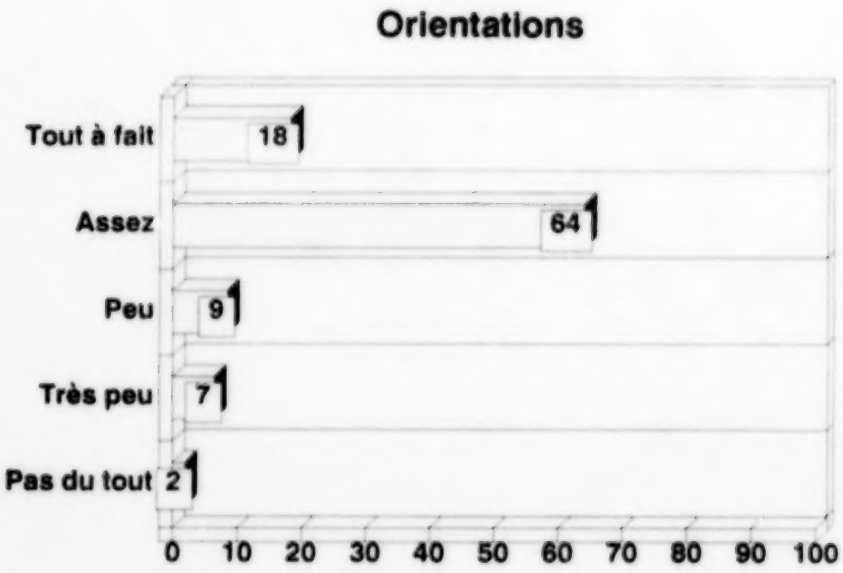

Quel pourcentage des enseignants privilégient souvent ou très souvent les situations d'apprentissage suivantes?

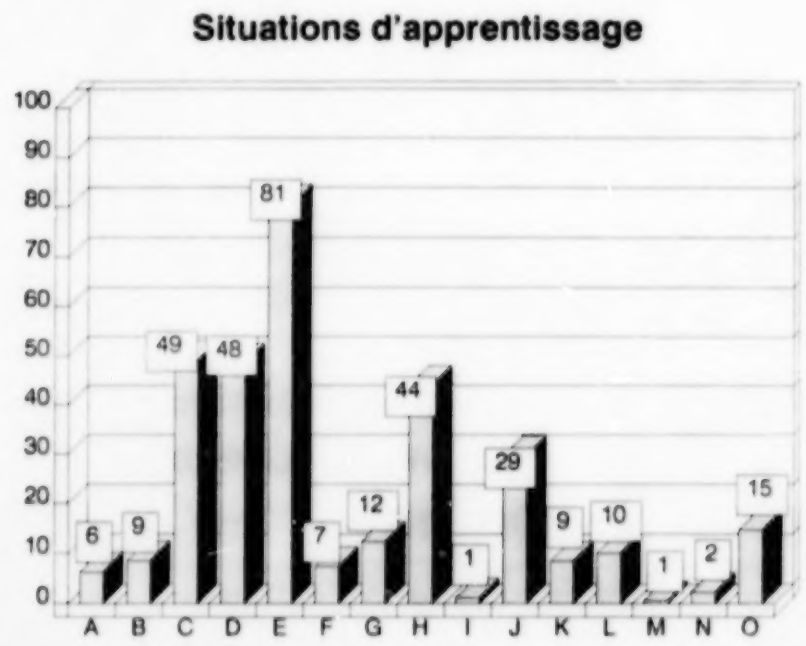

A) Cours magistral durant tout un cours
B) Avec support audio-visuel
C) Intervention individuelle auprès de l'élève
D) Cours magistral durant une partie du cours
E) Ateliers d'ensembles instrumentaux
F) Ateliers de création
G) Ateliers d'audition d'oeuvres
H) Pratique individuelle à l'instrument
I) Avec utilisation de l'ordinateur
J) Avec cahiers d'exercices
K) Ateliers d'enrichissement
L) Ateliers de récupération
M) Ateliers pédagogiques par des artistes invités
N) Sorties culturelles
O) Démonstrations devant public

Quel pourcentage des personnes consultées estiment que les objectifs et le contenu des modules suivants aident les enseignants à préciser leur tâche?

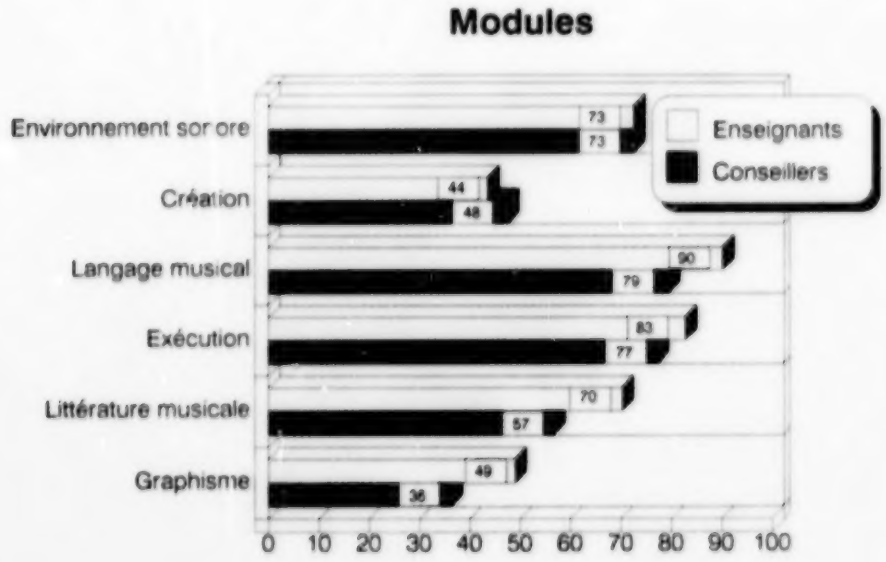

Dans leur tâche consacrée au dossier de musique, quel pourcentage du temps des C.P. est utilisé pour soutenir les enseignants dans l'application du programme?

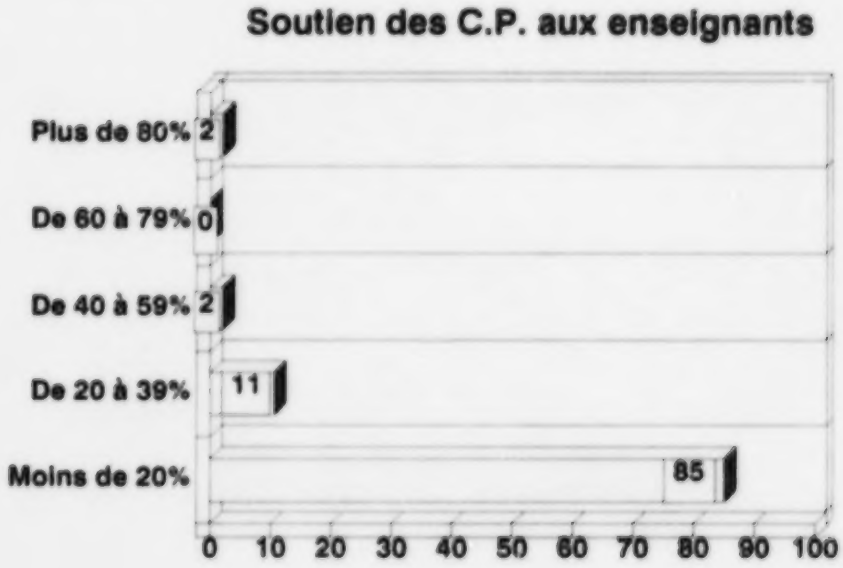

Quel pourcentage des C.P. utilisent souvent ou très souvent les activités suivantes:

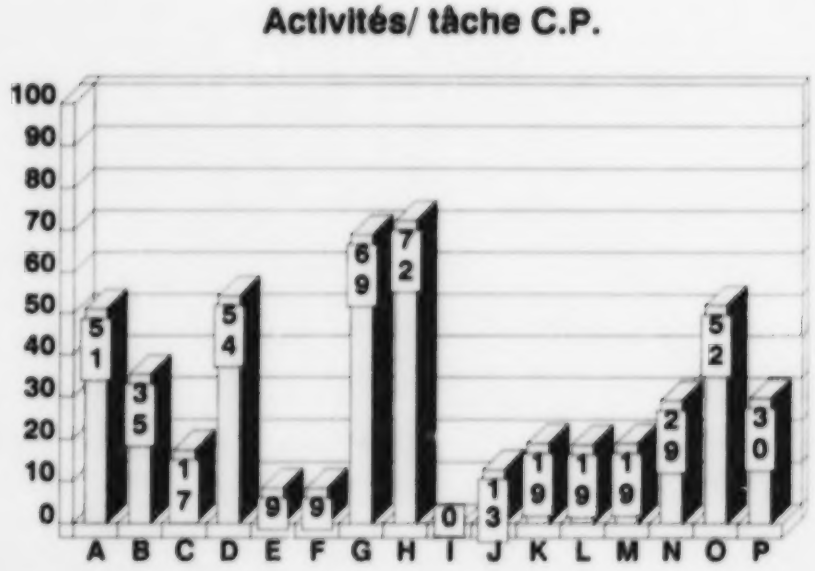

A) Rencontres individuelles
B) Rencontres de groupes à l'occasion de journées pédagogiques
C) Rencontres de groupes en dehors des journées pédagogiques
D) Rencontres avec les directions d'école
E) Rencontres avec les parents
F) Rencontres régionales de C.P. ou de répondants du dossier de musique
G) Rencontres avec les professionnels des services éducatifs
H) Envoi de documents d'information ou autres documents à chaque enseignant
I) Travail avec l'enseignant dans la salle de classe
J) Travail coopératif avec quelques C.P.
K) Rédaction de documents de soutien, analyse de résultats et rédaction de rapports
L) Analyse de matériel didactique et de logiciels, préparation de matériel didactique
M) Préparation d'instruments de mesure
N) Participation au choix de matériel (disques, instruments de musique)
O) Lecture de documents
P) Activités personnelles de perfectionnement (congrès, sessions, cours)

Quel pourcentage des C.P. aident les enseignants à préparer des activités visant à mesurer le développement des habiletés suivantes?

Préparation des activités	Tout à fait	Assez	Peu	Très peu	Pas du tout
a) Perception auditive	2,3	6,8	20,5	22,7	47,7
b) Lecture	4,5	6,8	15,9	27,3	45,5
c) Écriture	2,3	6,8	18,2	25,0	47,7
d) Exécution	2,3	9,1	20,5	22,7	45,5
e) Création	0,0	2,3	22,7	25,0	50,0

Au niveau de l'encadrement pédagogique, quel pourcentage des directeurs sont en mesure d'accorder un soutien (ressources humaines, matériel didactique, équipements...) à leur spécialiste?

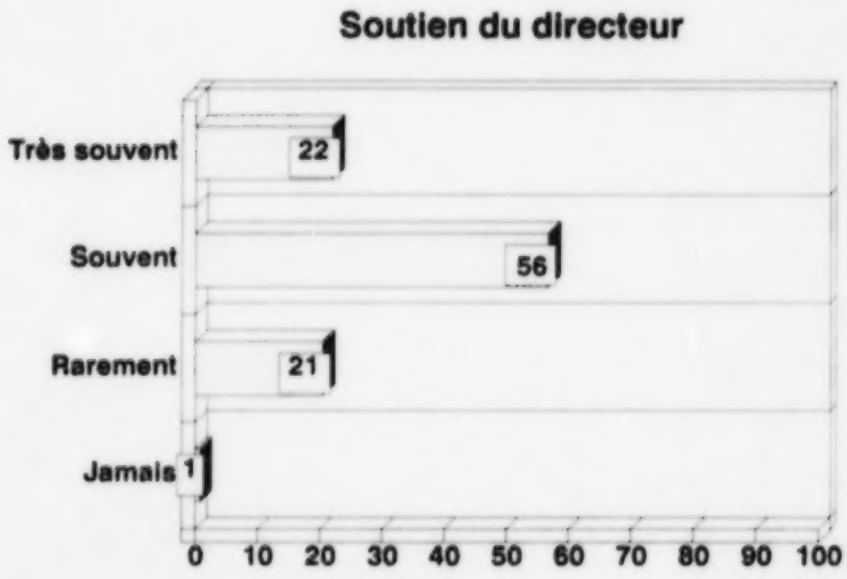

Les personnes consultées parviennent-elles à planifier l'évaluation formative et à prévoir les moments où elle sera appliquée?

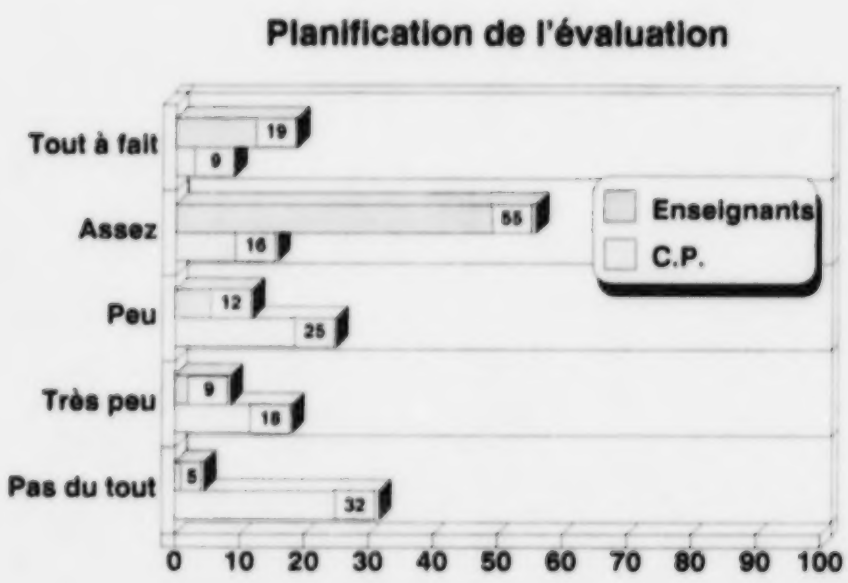

Quel pourcentage des enseignants font de l'évaluation formative en classe?

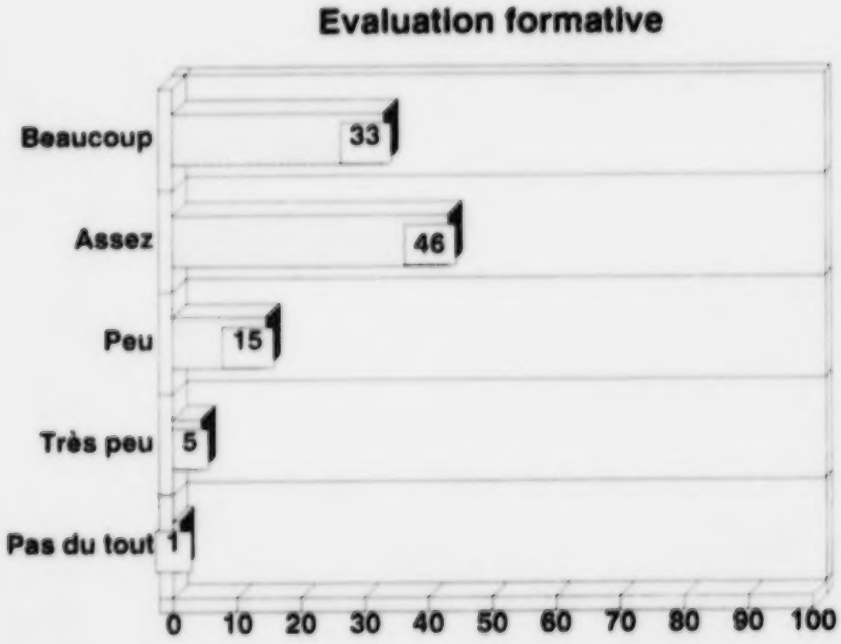

Quel pourcentage des enseignants utilisent les procédés suivants pour vérifier les habiletés de l'élève?

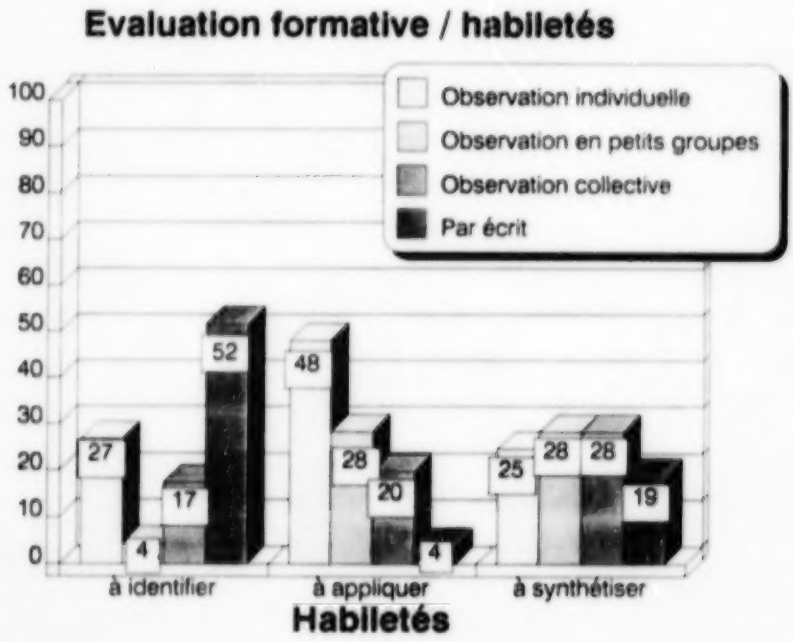

Quel pourcentage des enseignants incluent les modules suivants dans l'épreuve-synthèse de fin d'année?

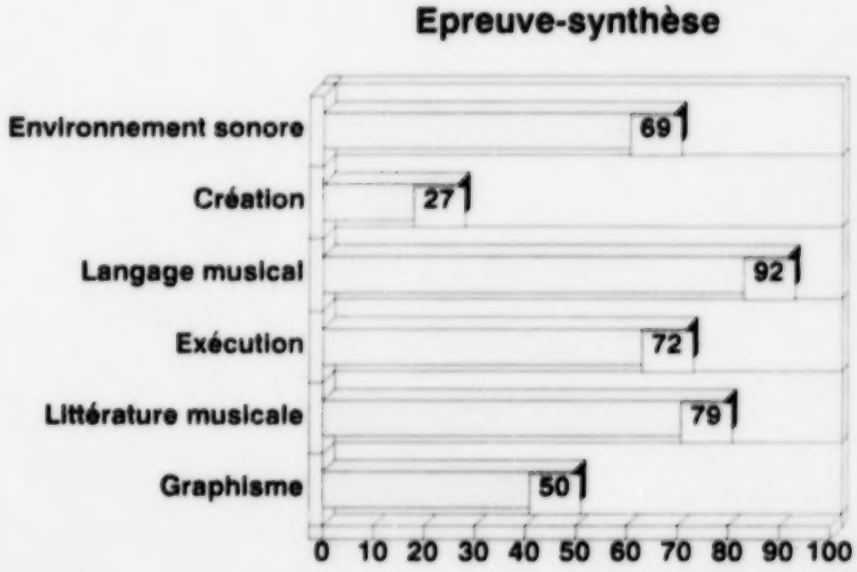

Quel proportion des C.P. se sentent aptes à soutenir les enseignants en mesure et évaluation?

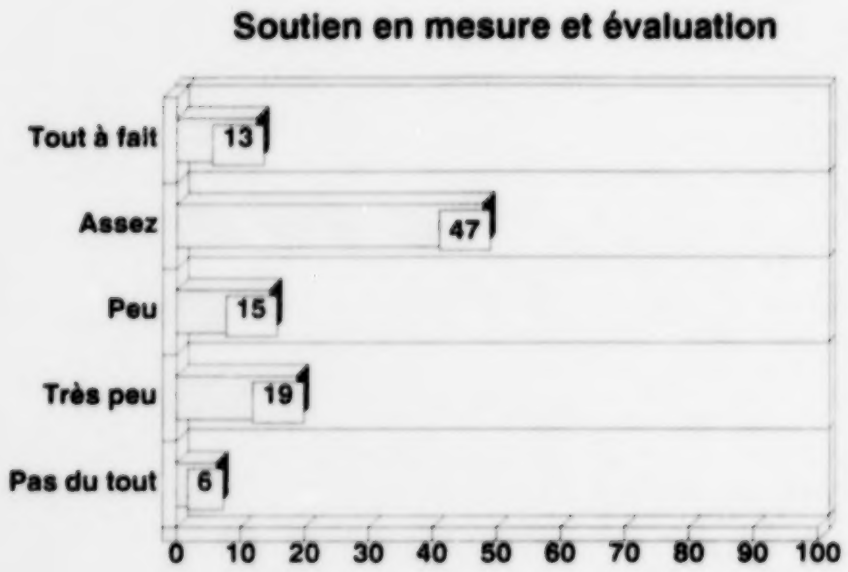

Sur quels modules les enseignants préféreraient-ils obtenir du perfectionnement ?

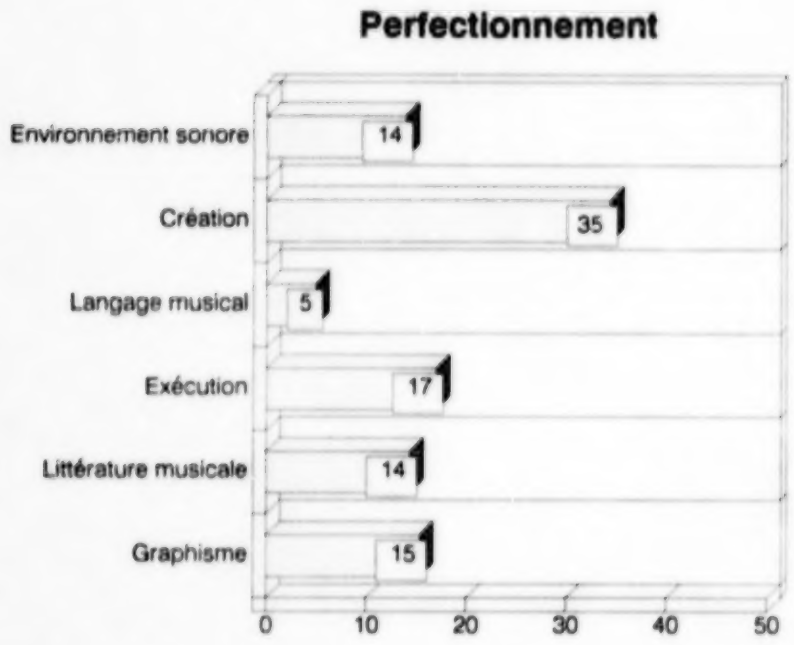

Quel pourcentage des directeurs ont la possibilité de répondre aux occasions de perfectionnement qui s'offrent au spécialiste?

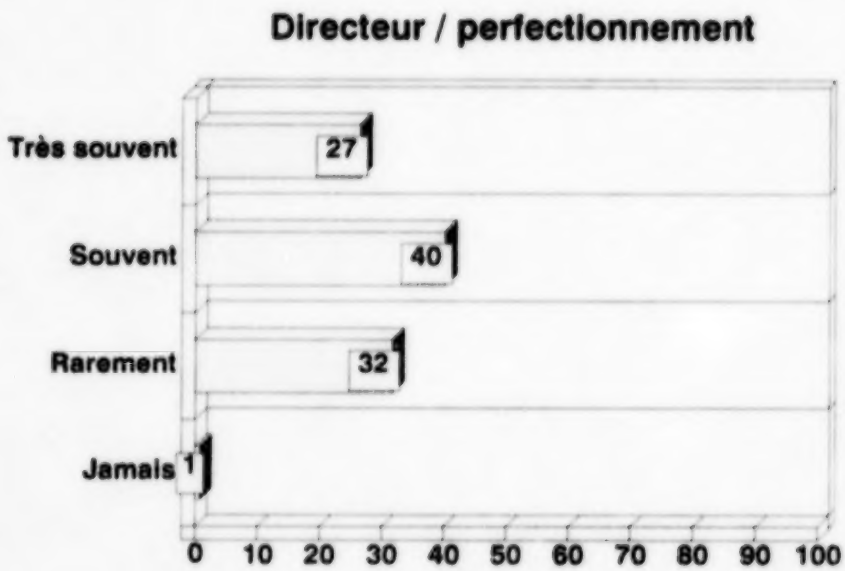

Jusqu'à maintenant, quel pourcentage des enseignants sont satisfaits de la façon dont ils réussissent à appliquer le programme?

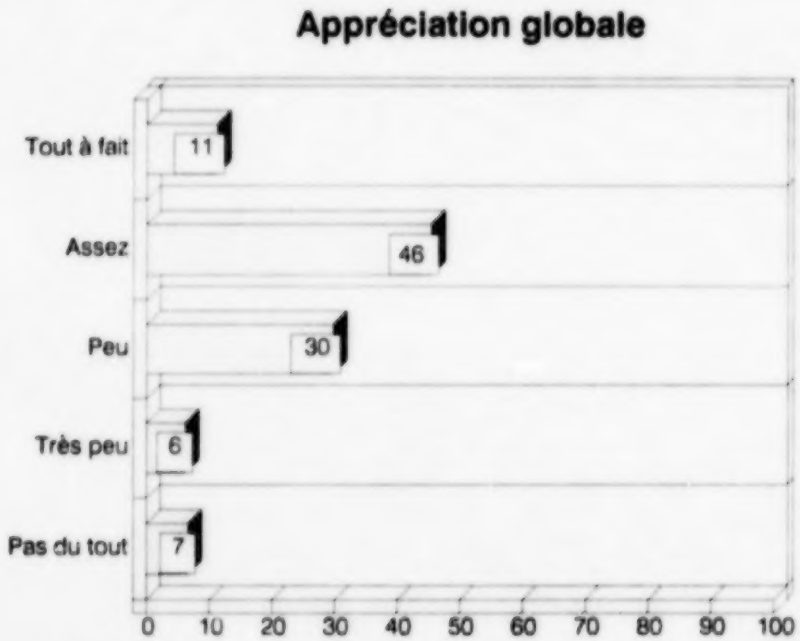

Quelles sont les raisons de l'insatisfaction des enseignants face à l'application du programme?

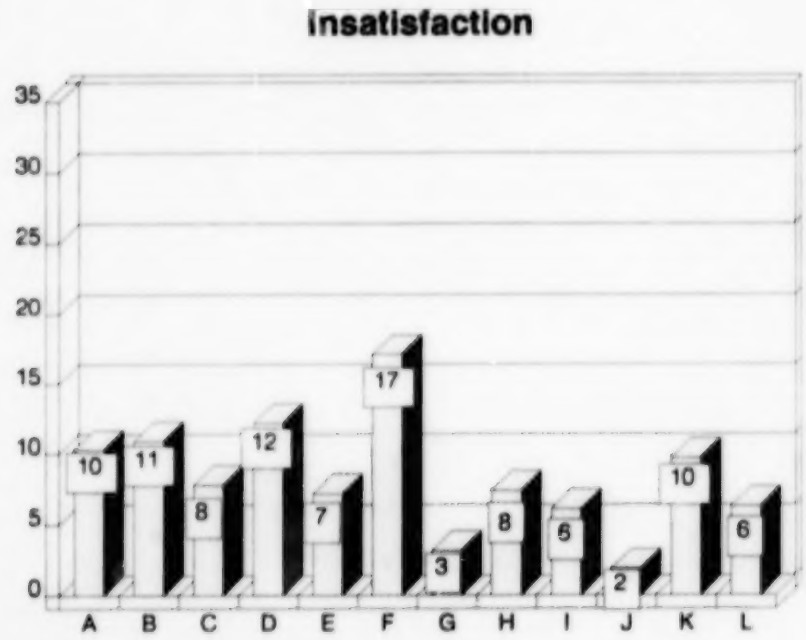

A) Manque de soutien à l'application du programme
B) Matériel insuffisant
C) Matériel inadéquat
D) Tâche d'enseignement trop lourde
E) Manque de qualité des documents fournis par le Ministère de l'Education
F) Temps d'enseignement insuffisant
G) Manque de maîtrise des préalables
H) Rencontre avec les élèves trop espacées
I) Manque de temps pour préparer les activités d'apprentissage
J) Langage difficilement accessible dans les documents fournis par le Ministère
K) Démarche pédagogique proposée dans le programme non conforme à mes convictions
L) Préparation inadéquate (implantation)

Quelles sont les raisons de la satisfaction des enseignants face à l'application du programme?

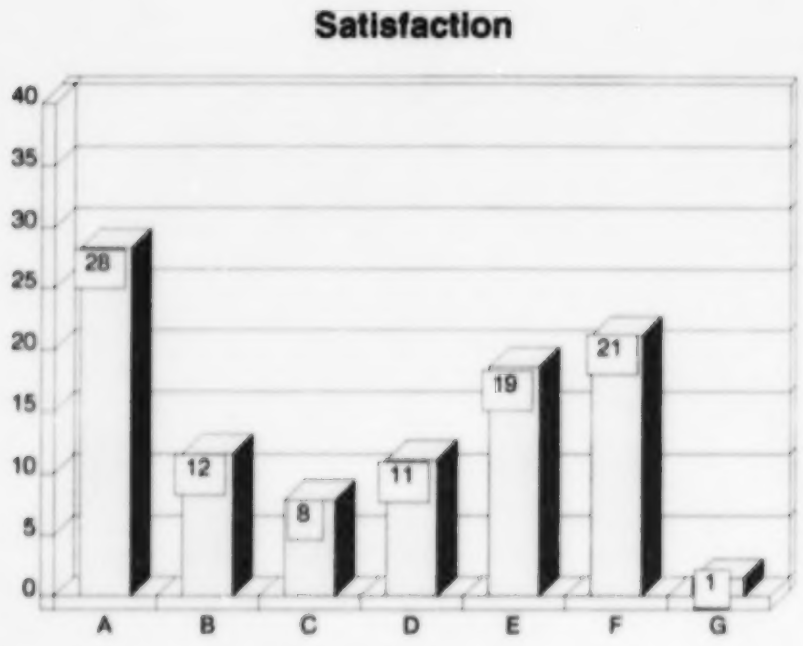

A) Accord avec les orientations du programme
B) Soutien pédagogique de la part de la direction de l'école
C) Soutien pédagogique de la part de la conseillère ou du conseiller
D) Qualité du matériel
E) Préparation satisfaisante (implantation)
F) Conformité de ma démarche pédagogique avec celle qui est proposée par le programme
G) Autre

Selon les C.P., le programme d'étude "Musique-secondaire" a-t-il contribué à accroître l'intérêt:

a) qu'ils portent eux-mêmes à leur rôle de répondants du dossier de la musique?
b) que portent les spécialistes en musique pour l'enseignement de la musique?